

POLICE FÉDÉRALE

DIRECTION DE L'INFORMATION POLICIÈRE OPÉRATIONNELLE

DONNÉES DE GESTION



MONITEUR DE SÉCURITÉ 2006

Analyse de l'enquête pour la catégorie 5 de la typologie des ZP

**Isabelle VAN DEN STEEN
Ellen VAN DEN BOGAERDE
Annelies DE BIE**

**sous la direction de
Patrizia KLINCKHAMERS
Marc VANDENDRIESSCHE**

Table des matières

<i>Table des matières</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>La typologie des zones de police basée sur les taux d'urbanisation</i>	6
<i>Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête</i>	13
1.1. L'échantillonnage	13
1.2. Taux de participation à l'enquête dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	13
1.3. Profil des répondants de la catégorie 5 de la typologie des zones de police	14
<i>Chapitre 2: Les problèmes de quartier</i>	16
2.1. Les problèmes de quartier dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	16
2.2. Evolution temporelle des problèmes de quartier dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	17
<i>Chapitre 3: L'insécurité</i>	18
3.1. Le sentiment d'insécurité dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	18
3.2. Les comportements d'évitement dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	19
3.3. Le risque estimé d'être victime dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	21
3.4. Possession d'un moyen de défense dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police	23
<i>Chapitre 4: La victimisation</i>	24
4.1. Les délits contre les ménages pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police	24
4.2. Les délits contre les personnes pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police	26
4.3. Signalement et déclaration	28
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir	28
4.3.2. Délits contre les ménages	28
a) Signalement	29
b) Déclaration	30
4.3.3. Délits contre les personnes	31
a) Signalement	31
b) Déclaration	32
<i>Chapitre 5: Dernier délit</i>	33
5.1. Service de police contacté	33
5.2. Satisfaction suite au contact policier	34

Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police	35
6.1. Fréquence des contacts	35
6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police	35
Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police	37
7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier	37
7.2. Les raisons du bon travail des services de police	38
7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police	39
7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier	40
7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières	41
7.6. L'agent de quartier	42

Introduction

Le présent rapport a pour objet de restituer les principaux résultats de l'enquête de population *Moniteur de sécurité* réalisée au cours du premier semestre de l'année 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police. Le Moniteur de sécurité est une enquête réalisée auprès de la population à la demande du Ministre de l'Intérieur. Cette enquête a été lancée et suivie par le service Données de Gestion de la Direction de l'information policière opérationnelle de la Police fédérale. La collecte des données a été réalisée par TNS Dimarso, bureau d'études de marchés externe et indépendant.

Il s'agit de la sixième édition de l'enquête au niveau fédéral. Dès lors, les résultats sont dans l'ensemble comparables dans le temps. Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis son origine en 1997, n'a pas subi de modifications profondes susceptibles d'avoir une influence sur la comparabilité. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années (1997-2006). Compte tenu du fait que les zones de police n'ont vu le jour qu'en 2001, les comparaisons ne sont possibles, pour ce rapport, qu'entre 2002 et 2006.

Le Moniteur de sécurité comporte des questions relatives aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police, au fonctionnement des services de police et aux caractéristiques personnelles du répondant.

Les résultats de l'enquête font l'objet de différents rapports de tableaux, à savoir le rapport fédéral, le rapport comparatif (fédéral, régions, provinces, typologie des communes, typologie des zones de police), le rapport au niveau des arrondissements judiciaires et les rapports locaux (zones de police, communes). Les résultats analysés dans ce rapport sont issus du rapport comparatif.

Le présent rapport a pour objet de restituer les grandes tendances des résultats du Moniteur de sécurité 2006 à l'échelle de la catégorie 5 de la typologie des zones de police et de montrer les différences statistiquement significatives entre 2002 et 2006. Les 196 zones de police sont classées dans une des cinq catégories des zones de police. Ce classement est basé sur le taux d'urbanisation au sein des zones de police. La méthodologie utilisée pour cette typologie est décrite au point suivant.

Le premier chapitre de ce rapport est consacré à l'échantillonnage, aux taux de réponse et au profil des répondants.

Le corps du rapport est composé de six chapitres abordant chacun une des grandes thématiques de l'enquête, à savoir: les problèmes de quartier, l'insécurité, la victimisation et les contacts des victimes avec les services de police, l'appréciation de l'intervention des services de police lors du dernier délit, les contacts entre les citoyens et les services de police, et enfin le fonctionnement des services de police.

La typologie des zones de police basée sur les taux d'urbanisation

Vous trouverez ci-dessous un petit résumé de la méthodologie qui a mené à l'élaboration de la typologie des zones de police utilisée dans ce rapport ainsi que des différentes classes qui la compose.

La typologie des zones de police a été développée en 2000 lors de la création des zones de police et se base sur la typologie des communes créée en 1997 par le Service Général d'Appui policier/ service Appui en matière de Politique Policière (SGAP/APP).

Les 10 classes de la typologie des communes se basent sur le taux d'urbanisation de ces communes. Le SGAP/APP a utilisé 3 typologies développées au préalable dans le domaine de la géographie socio-économique et de l'urbanisme par des universités. Ces typologies tiennent compte à la fois de l'aspect fonctionnel de l'urbanisation (taux d'équipement, zone d'influence) et de l'aspect morphologie de l'urbanisation (densité de population, superficie construite). Il s'agit des trois typologies suivantes:

- hiérarchie des villes belges + taux d'équipement des communes non urbaines¹
- typologie des communes belges selon leur taux d'urbanisation²
- régions urbaines³

Sur base de ces typologies et pour un usage policier, le SGAP/APP a réparti les communes en 10 catégories :

1. Grandes villes
2. Bruxelles-18
3. Villes régionales
4. Communes d'agglomération
5. Petites villes bien équipées
6. Petites villes moyennement équipées
7. Petites villes faiblement équipées
8. Communes à urbanisation morphologique forte
9. Communes à urbanisation morphologique moyenne
10. Communes à urbanisation morphologique faible

Sur base de la typologie des communes et de la population des zones de police, des règles ont été mises en place pour établir la typologie des zones de police selon le taux d'urbanisation. Ce découpage a mené aux cinq catégories suivantes:

Catégorie ZP1

Les 5 zones comprenant une *grande ville* rentrent dans la catégorie 1 (taux d'urbanisation le plus élevé).

¹ Van Hecke E., *Hiérarchie urbaine en Belgique*, Revue du Crédit Communal, n°. 205 1998/3, p. 45-76.

² Halleux J.M., Derwael F. et Mérenne-Schoumaker B., *Typologie des communes belges selon le degré d'urbanisation*, Recensement général de la population et des logements du 1 mars 1991 – Urbanisation, Monographie n°.11A 1998, INS p. 131-162,

³ Van der Haegen H., Van Hecke E. et Juchtmans G., *Les régions urbaines belges 1991*, Etudes statistiques n°104, 1996, NIS.

Catégorie ZP2

Dans les zones mono-communales, cette catégorie reprend les communes classées en *villes régionales* et en *Bruxelles-18*.

Pour les zones pluri-communales, c'est la commune dont le taux d'urbanisation est le plus élevé qui détermine la catégorie à condition que plus de 35% des habitants de la zone de police habitent dans cette commune. Par contre, si la commune avec le taux le plus élevé comprend moins de 35% de la population de la zone de police, la zone descend au moins d'une catégorie.

Catégorie ZP3

Dans les zones mono-communales, cette catégorie reprend les communes classées en *communes d'agglomération* et en *petites villes bien équipées*.

Pour les zones pluri-communales, c'est la commune dont le taux d'urbanisation est le plus élevé qui détermine la catégorie à condition que plus de 35% des habitants de la zone de police habitent dans cette commune. Par contre, si la commune avec le taux le plus élevé comprend moins de 35% de la population de la zone de police, la zone descend au moins d'une catégorie.

Catégorie ZP4

Dans les zones mono-communales, cette catégorie reprend les communes classées en *petites villes moyennement équipées*, *petites villes faiblement équipées* et en *communes à urbanisation morphologique forte*.

Pour les zones pluri-communales, c'est la commune dont le taux d'urbanisation est le plus élevé qui détermine la catégorie à condition que plus de 35% des habitants de la zone de police habitent dans cette commune. Par contre, si la commune avec le taux le plus élevé comprend moins de 35% de la population de la zone de police, la zone descend au moins d'une catégorie.

Catégorie ZP5

Dans les zones mono-communales, cette catégorie reprend les communes classées en *communes à urbanisation morphologique moyenne* et en *communes à urbanisation morphologique faible*.

Pour les zones pluri-communales, c'est la commune dont le taux d'urbanisation est le plus élevé qui détermine la catégorie à condition que plus de 35% des habitants de la zone de police habitent dans cette commune.

La carte permet de visualiser les 196 zones de police selon les 5 catégories du taux d'urbanisation.

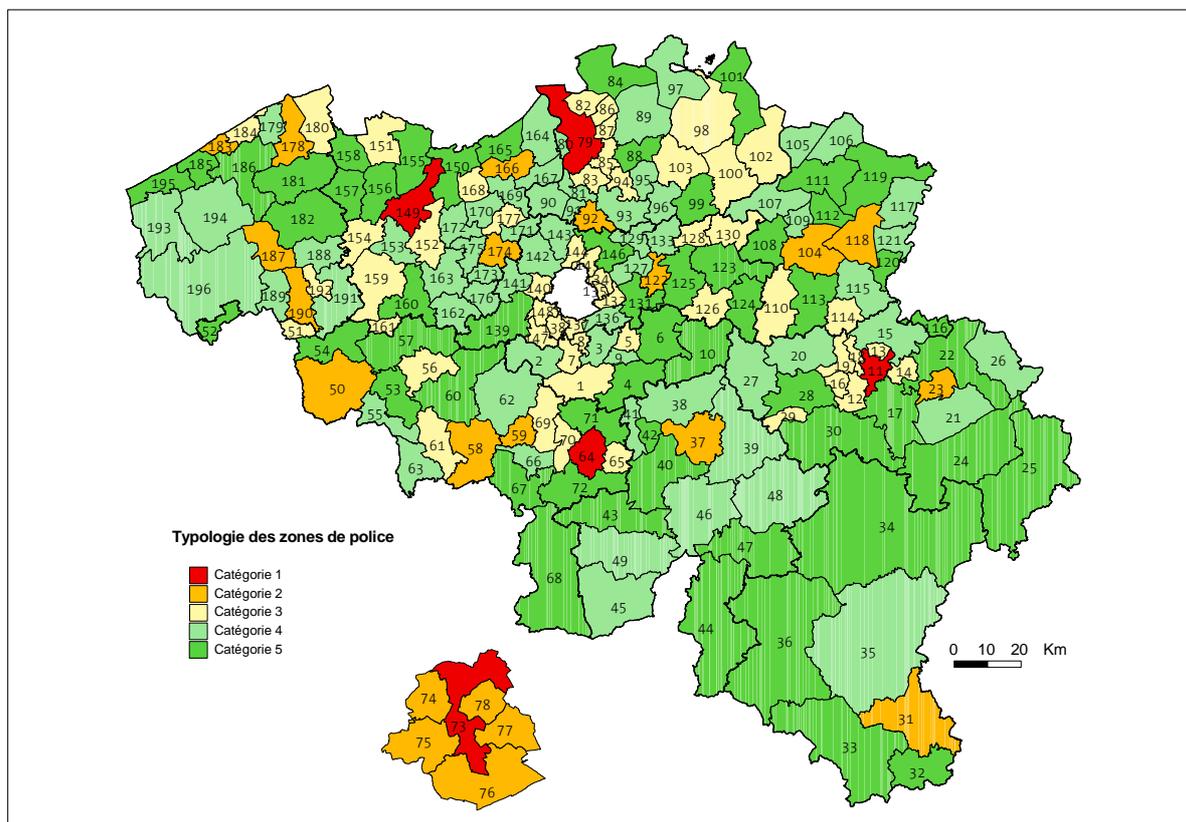


Fig. : Typologie des zones de police selon leur degré d'urbanisation.

1) Région wallonne

- Brabant wallon

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
1	5267	ZONE NIVELLES - GENAPPE	3
2	5268	ZONE OUEST BRABANT WALLON	4
3	5269	LA MAZERINE	4
4	5270	ZP ORNE - THYLE	5
5	5271	POLICE LOCALE WAVRE	3
6	5272	ARDENNES BRABANCONNES	5
7	5273	ZONE DE BRAINE-L'ALLEUD	3
8	5274	POLICE LOCALE DE WATERLOO	3
9	5275	ZP OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	4
10	5276	ZONE DE POLICE DE JODOIGNE	5

- Liège

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
11	5277	POLICE LOCALE DE LIEGE	1
12	5278	POLICE DE SERAING - NEUPRE	3
13	5279	ZP HERSTAL	3
14	5280	ZP BEYNE-FLERON-SOUMAGNE	3
15	5281	ZONE BASSE MEUSE	4
16	5282	ZP FLEMALLE	3
17	5283	ZONE DE POLICE SECOVA	5
18	5284	POLICE ANS - SAINT-NICOLAS	3
19	5285	ZP AWANS/GRACE-HOLLOGNE	3
20	5286	HESBAYE	4
21	5287	FAGNES	4
22	5288	PAYS DE HERVE	5
23	5289	ZONE VESDRE	2

24	5290	ZONE STAVELOT - MALMEDY	5
25	5291	POLIZEIZONE EIFEL	5
26	5292	POLIZEIZONE WESER-GÖHL	4
27	5293	HESBAYE OUEST	4
28	5294	ZONE MEUSE -HESBAYE	5
29	5295	ZP HUY	3
30	5296	ZP DU CONDROZ	5

- Luxembourg

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
31	5297	ZP ARLON/ATTERT/HABAY/MARTELANGE	2
32	5298	ZP SUD-LUXEMBOURG	5
33	5299	ZONE DE POLICE DE GAUME	5
34	5300	POLICE FAMENNE-ARDENNE	5
35	5301	CENTRE ARDENNE	4
36	5302	POLICE SEMOIS ET LESSE	5

- Namur

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
37	5303	ZP NAMUR	2
38	5304	ORNEAU-MEHAIGNE	4
39	5305	ZONE DES ARCHES	4
40	5306	POLICE ENTRE SAMBRE ET MEUSE	5
41	5307	SAMSOM	4
42	5308	POLICE JEMEPPE S/SAMBRE	5
43	5309	FLOWAL	5
44	5310	POLICE HOUILLE-SEMOIS	5
45	5311	ZONE DE POLICE DES 3 VALLEES	4
46	5312	ZONE HAUTE-MEUSE	4
47	5313	ZP LESSE ET LHOMME	5
48	5314	CONDROZ-FAMENNE	4
49	5315	HERMETON ET HEURE	4

- Hainaut

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
50	5316	ZONE DE POLICE DU TOURNAISIS	2
51	5317	ZONE DE POLICE DE MOUSCRON	3
52	5318	ZP COMINES-WARNETON	5
53	5319	BELOEIL / LEUZE-Ht	5
54	5320	ZONE DU VAL DE L'ESCAUT	5
55	5321	ZP BERNISSART/PERUWELZ	4
56	5322	POLICE LOCALE VILLE D'ATH	3
57	5323	ZONE DES COLLINES	5
58	5324	ZONE MONS - QUEVY	2
59	5325	ZP LA LOUVIERE	2
60	5326	ZONE DE SYLLE ET DENDRE	5
61	5327	POLICE BORAINNE	3
62	5328	ZP HAUTE SENNE	4
63	5329	POLICE DES HAUTS-PAYS	4
64	5330	ZP CHARLEROI	1
65	5331	ZP AISEAU-PRESLES/CHATELET/FARCIENNES	3
66	5332	ZP ANDERLUES/BINCHE	4
67	5333	LERMES	5
68	5334	BOTTE DU HAINAUT	5
69	5335	POLICE LOCALE MARIEMONT	3
70	5336	ZONE DES TRIEUX	3
71	5337	BRUNAU	5
72	5338	GERMINALT	5

2) Région de Bruxelles-Capitale

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
73	5339	ZP BRUSSEL HOOFD. ELSENE//BRUXELLES CAP. IXELLES	1
74	5340	ZP BRUXELLES-OUEST//BRUSSEL-WEST	2
75	5341	ZONE MIDI // ZONE ZUID	2
76	5342	ZP UCCLÉ/W-B/AUDERGHEM//UKKEL/W-B/OUDEGEM	2
77	5343	ZONE MONTGOMERY	2
78	5344	ZP SCHAERBEEK ST J. EVERE//SCHAARBEEK ST J. EVERE	2

3) Région flamande

- Anvers

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
79	5345	PZ ANTWERPEN	1
80	5346	PZ ZWIJNDRECHT	4
81	5347	POLITIEZONE RUPEL	4
82	5348	POLITIEZONE NOORD	3
83	5349	HEKLA	3
84	5350	GRENS	5
85	5351	MINOS	3
86	5352	PZ BRASSCHAAT	3
87	5353	PZ SCHOTEN	3
88	5354	PZ RANST/ZANDHOVEN	5
89	5355	VOORKEMPEN	4
90	5356	PZ KLEIN-BRABANT	4
91	5357	PZ WILLEBROEK	4
92	5358	LOKALE POLITIE MECHELEN	2
93	5359	BODUKAP	4
94	5360	PZ LIER	3
95	5361	BERLAAR - NIJLEN	4
96	5362	POLITIEZONE HEIST	4
97	5363	POLITIEZONE NOORDERKEMPEN	4
98	5364	POLITIE REGIO TURNHOUT	3
99	5365	ZUIDERKEMPEN	5
100	5366	PZ GEEL/LAAKDAL/MEERHOUT	3
101	5367	POLITIEZONE KEMPEN N-O	5
102	5368	BALEN - DESSEL - MOL	3
103	5369	ZONE NETELAND	3

- Limbourg

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
104	5370	HAZODI	2
105	5371	PZ LOMMEL	4
106	5372	HANO	4
107	5373	PZ BERINGEN/HAM/TESSENDERLO	4
108	5374	WEST-LIMBURG	5
109	5375	PZ HEUSDEN-ZOLDER	4
110	5376	PZ GINGELOM/NIEUWERKERKEN/SINT-TRUIDEN	3
111	5377	KEMPENLAND	5
112	5378	PZ HOUTHAIEN-HELCHTEREN	5
113	5379	PZ KANTON BORGLOON	5
114	5380	TONGEREN - HERSTAPPE	3
115	5381	PZ BILZEN/HOESLT/RIEMST	4
116	5382	PZ VOEREN	5
117	5383	POLITIEZONE MAASLAND	4
118	5384	POLITIEZONE GAOZ	2
119	5385	NOORDOOST LIMBURG	5
120	5386	PZ LANAKEN	5
121	5387	PZ MAASMECHELEN	4

- Brabant flamand

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
122	5388	PZ LEUVEN	2
123	5389	ZONE HAGELAND	5
124	5390	POLITIEZONE LAN	5
125	5391	PZ BIERBEEK/BOUTERSEM/HOLSBEEK/LUBBEEK	5
126	5392	PZ TIENEN - HOEGAARDEN	3
127	5393	HERKO	4
128	5394	POLITIEZONE AARSCHOT	3
129	5395	PZ HAACHT	4
130	5396	DEMERDAL - DSZ	3
131	5397	PZ DIJLELAND	5
132	5398	PZ TERVUREN	3
133	5399	POLITIEZONE BRT	4
134	5400	PZ ZAVENTEM	3
135	5401	WOKRA	3
136	5402	PZ DRUIVENSTREEK	4
137	5403	ZONE RODE	3
138	5404	PZ BEERSEL	3
139	5405	PAJOTTENLAND	5
140	5406	PZ DILBEEK	3
141	5407	POLITIEZONE TARL	4
142	5408	POL AMOW	4
143	5409	POLITIEZONE K - L - M	4
144	5410	PZ GRIMBERGEN	3
145	5411	VILVOORDE - MACHELEN	3
146	5412	KASTZE	5
147	5413	POLITIEZONE HALLE	3
148	5414	PZ SINT-PIETERS-LEEUV	3

- Flandre orientale

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
149	5415	PZ GENT	1
150	5416	REGIO PUYENBROECK	5
151	5417	MEETJESLAND CENTRUM	3
152	5418	REGIO RHODE & SCHELDE	3
153	5419	POLITIEZONE SCHELDE - LEIE	4
154	5420	POLITIEZONE DEINZE - ZULTE	3
155	5421	PZ ASSENEDE/EVERGEM	5
156	5422	LOWAZONE	5
157	5423	PZ AALTER/KNESSELARE	5
158	5424	PZ MALDEGEM	5
159	5425	VLAAMSE ARDENNEN	3
160	5426	BRAKEL	5
161	5427	PZ RONSE	3
162	5428	GERAARDSBERGEN - LIERDE	4
163	5429	ZOTTEGEM HERZELE STLHOUTEM	4
164	5430	PZ BEVEREN	4
165	5431	SINT-GILLIS-WAAS/STEKENE	5
166	5432	POLITIE SINT-NIKLAAS	2
167	5433	PZ KRUIBEKE/TEMSE	4
168	5434	PZ LOKEREN	3
169	5435	PZ HAMME/WAASMUNSTER	4
170	5436	PZ BERLARE/ZELE	4
171	5437	BUGGENHOUT - LEBBEKE	4
172	5438	PZ WETTEREN/LAARNE/WICHELEN	4
173	5439	PZ DENDERLEEUV/HAALTERT	4
174	5440	PZ AALST	2
175	5441	PZ ERPE-MERE/LEDE	4
176	5442	PZ NINOVE	4
177	5443	PZ DENDERMONDE	3

- Flandre occidentale

Numéro sur carte	Code ZP	Nom ZP	Catégorie typologie
178	5444	PZ BRUGGE	2
179	5445	PZ BLANKENBERGE/ZUINKERKE	4
180	5446	PZ DAMME/KNOKKE-HEIST	3
181	5447	POLITIEZONE HET HOUTSCHE	5
182	5448	REGIO TIELT	5
183	5449	PZ OOSTENDE	2
184	5450	PZ BREDENE/DE HAAN	3
185	5451	POLITIEZONE MIDDELKERKE	5
186	5452	POLITIEZONE KOUTER	5
187	5453	POLITIEZONE RIHO	2
188	5454	MIDOW	4
189	5455	GRENSLEIE	4
190	5456	VLAS	2
191	5457	MIRA	4
192	5458	GAVERS	3
193	5459	POLITIEZONE SPOORKIN	4
194	5460	POLDER	4
195	5461	WESTKUST	5
196	5462	POLITIEZONE ARRO IEPER	4

Chapitre 1: Méthodologie de l'enquête

1.1. L'échantillonnage

L'échantillon concerne la population belge de 15 ans et plus. Afin de garantir une représentativité maximale, le ménage a été tiré au hasard au sein de l'annuaire téléphonique. Pour préserver le caractère aléatoire du tirage, lors du contact téléphonique, le répondant a été choisi selon la méthode de «la date d'anniversaire» (la personne interrogée au sein du ménage est celle qui fêtera en premier son anniversaire). La composition de cet échantillon est issue de deux sources: les moniteurs locaux d'une part et des enquêtes réalisées spécifiquement pour le niveau fédéral d'autre part.

Les critères de sélection des répondants ont été établis d'avance par pré-stratification en tenant compte de la distribution de la population (15 ans et plus) dans les différentes régions, provinces et typologies des communes. En fonction de ces répartitions, le poids total des 43.318 personnes composant l'échantillon fédéral des individus à interroger en 2006, réduit à 12.000, a été déterminé pour chacune de ces entités territoriales. Les répondants ont ensuite été sélectionnés au hasard au sein de ces entités.

En outre, l'échantillon fédéral a aussi fait l'objet d'une post-stratification selon les catégories d'âge et de sexe. Cette post-stratification a été réalisée au niveau de la province et de la typologie des communes. Cette post-stratification est utile lorsque certains groupes de population sont sous- ou surreprésentés dans l'échantillon de répondants interrogés.

Dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police, 5.744 ménages ont été interrogés. Selon le même principe de post-stratification, ce chiffre a été réduit à 2.361 après pondération.

1.2. Taux de participation à l'enquête dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Pour les 5.744 interviews téléphoniques du Moniteur de sécurité 2006 réalisées dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police, 12.295 numéros ont été utilisés dont 2.298 n'ont pas donné lieu à une communication (pas de réponse, répondeur et téléphone occupé). Connaissant le nombre de refus (2.650) et celui en cours d'interview (358), nous pouvons calculer le taux de participation. En 2006, ce taux de participation pour la catégorie 5 des zones de police est de 69%, ce qui est un taux élevé pour une enquête téléphonique. Il est proche de la moyenne nationale qui est de 68% de participation. La participation est fortement encouragée par l'envoi d'une lettre d'introduction officielle, signée par le gouverneur de la province, aux répondants potentiels. La mise à disposition d'un numéro vert pour les répondants potentiels leur permet de vérifier l'authenticité de l'enquête et de demander des compléments d'information la concernant.

$$\text{Taux de participation} = \frac{\text{nombre d'enquêtes réalisées}}{\text{nombre d'enquêtes réalisées} + \text{refus de participer}}$$

Contact	9.997
Nombre d'enquêtes réalisées	5.744
Rendez-vous (retéléphone plus tard)	67
Souhaite une autre langue (néerlandais ou français)	6
Refus de participer (ferme, par échappatoire, d'être écouté)	2.597
Refus de participer durant l'interview	358
Refus de participer par téléphone	53
Ni francophone, ni néerlandophone	331
Incapacité physique	645
Absent durant la période des enquêtes	196
Pas de contact	2.298
Pas de réponse	1.660
Répondeur	571
Tél. occupé	67
Total	12.295

Fig.: Nombre de contacts téléphoniques réalisés pour effectuer les 5.744 enquêtes du Moniteur de sécurité 2006 dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police. Sur cette base, le taux de réponse à l'enquête peut être calculé: il est de 69%.

Le profil des personnes refusant de participer à l'enquête correspond aux personnes âgées (plus de 65 ans), aux femmes, aux personnes au chômage, aux pensionnés et personnes ne possédant pas de diplôme ou possédant un diplôme de l'enseignement primaire.

1.3. Profil des répondants de la catégorie 5 de la typologie des zones de police

La répartition de l'échantillon a été comparée à la répartition réelle de la population de la catégorie 5 selon les catégories d'âge et de sexe. La répartition entre hommes et femmes dans l'échantillon est proche de celle de la répartition de la population.

La catégorie d'âge la mieux représentée est la classe des 35-49 ans. La catégorie d'âge la moins représentée est la classe des plus jeunes (de 15-24 ans et 25-34 ans), et qui disposent probablement plus souvent d'un GSM et ne sont plus abonnés à une ligne fixe. A l'inverse, la catégorie d'âge la plus élevée (50-64 ans et plus de 65 ans) est légèrement surreprésentée dans l'échantillon.

Une pondération selon l'âge et le sexe des répondants, appelée post-stratification, est utilisée pour faire face à ces différences de répartition. Ceci signifie qu'un poids - plus ou moins grand - est alloué à chaque répondant selon que la catégorie (âge et sexe) à laquelle il appartient est sous- ou surreprésentée dans l'échantillon.

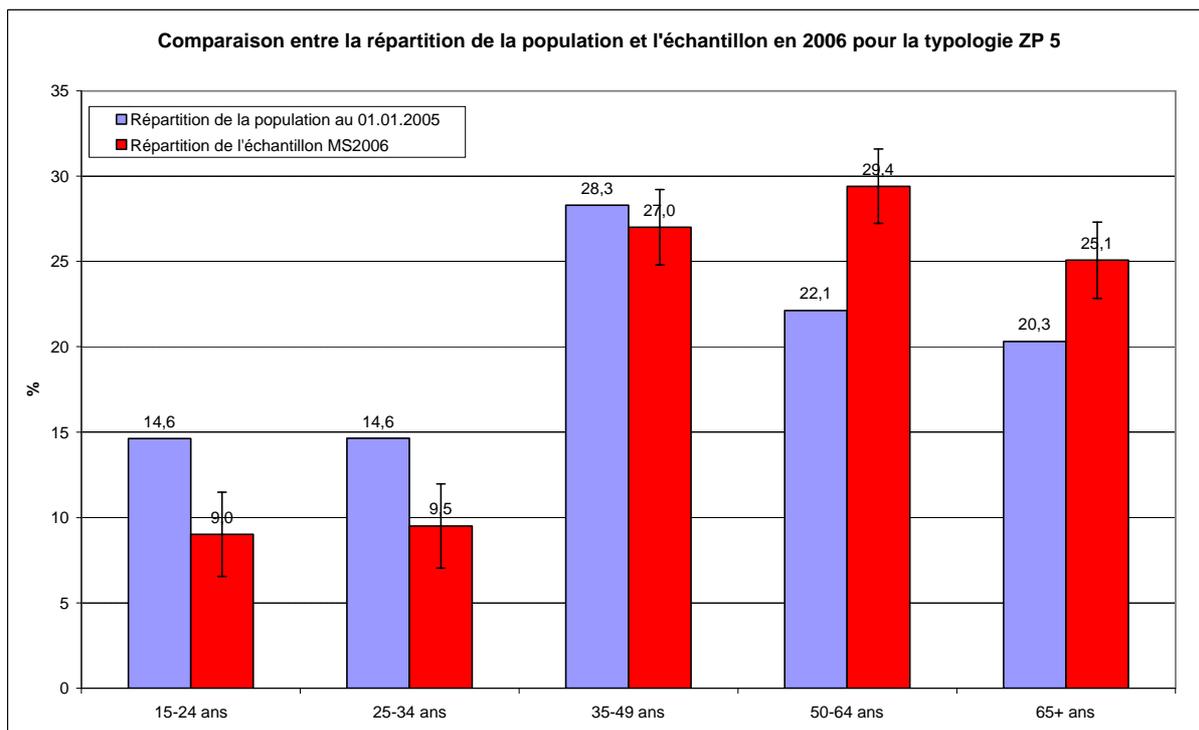


Fig.: Répartition de la population et de l'échantillon de la catégorie 5 de la typologie des zones de police selon les catégories d'âge. La taille totale de la population est de 1.699.546 personnes de 15 ans et plus.

Chapitre 2: Les problèmes de quartier

2.1. Les problèmes de quartier dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Parmi les problèmes de quartier abordés, trois problématiques touchent plus particulièrement les citoyens de la catégorie 5: il s'agit de la vitesse non adaptée au trafic (61%), des cambriolages (53%) et de la conduite agressive dans la circulation (52%). Plus de la moitié des citoyens interviewés considèrent ces situations comme "tout à fait" ou "un peu" problématiques. Ces trois problèmes sont aussi ceux considérés comme les plus problématiques au niveau fédéral (entre 55 et 60%).

Ces trois problèmes ne sont pas les seuls à interpeller les gens. En effet, il ne faut pas négliger les autres problématiques considérées comme importantes par les citoyens. Deux autres problématiques touchent aussi les citoyens interrogés: les objets qui traînent dans la rue (35%) et le vol dans les voitures (32%).

Les problèmes de quartier sont généralement considérés comme moins importants à l'échelle de la catégorie 5 qu'au niveau fédéral. C'est le cas de tous les problèmes de quartier à l'exception de la vitesse non adaptée au trafic dont le pourcentage est proche du niveau fédéral. Par contre, aucun des problèmes de quartier présentés n'est plus problématique dans la catégorie 5 qu'au niveau fédéral.

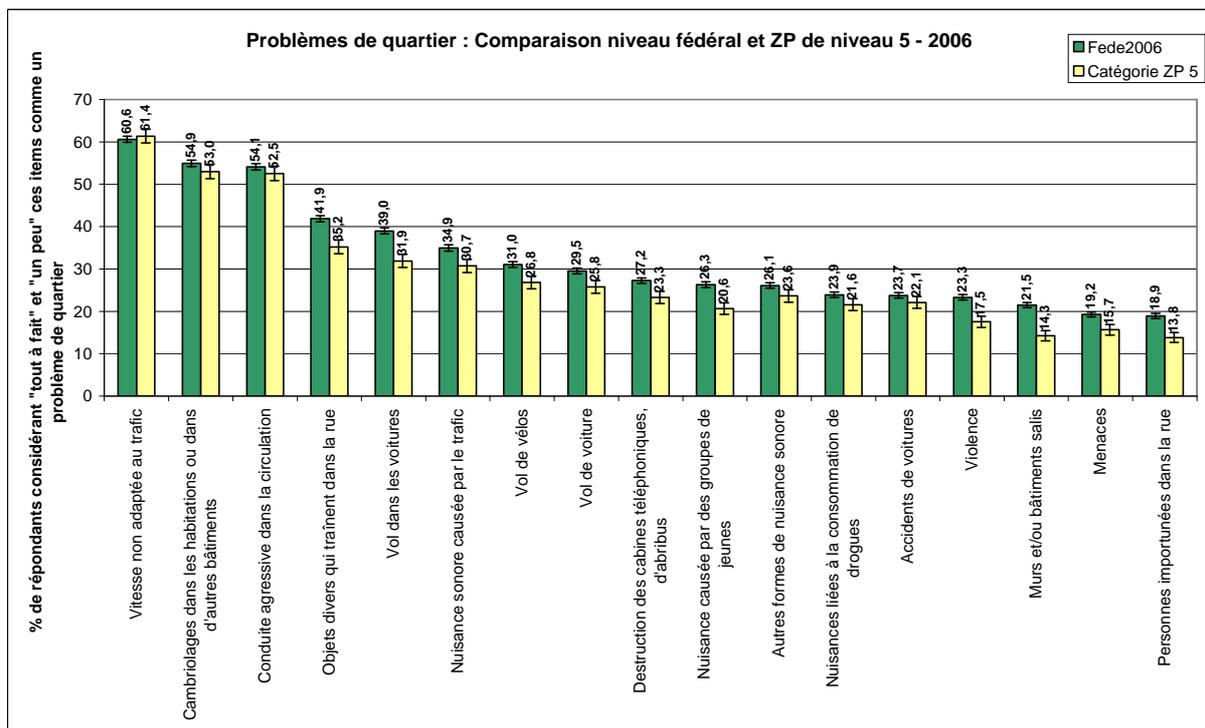


Fig.: Les problèmes de quartier pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police en 2006, mis en parallèle avec les résultats du pays. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier? Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance au niveau du pays (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.)

2.2. Evolution temporelle des problèmes de quartier dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Lorsqu'on considère l'évolution de 2002 à 2006, on constate une tendance à la baisse depuis 2002 pour la vitesse non adaptée au trafic, les cambriolages, la destruction d'abribus et le vol de voiture.

A l'inverse, d'autres problèmes de quartier ont connu une hausse au cours de cette période. Il s'agit des objets divers traînant dans la rue, des vols de vélos, des violences, des murs ou bâtiments salis et des personnes importunées dans la rue.

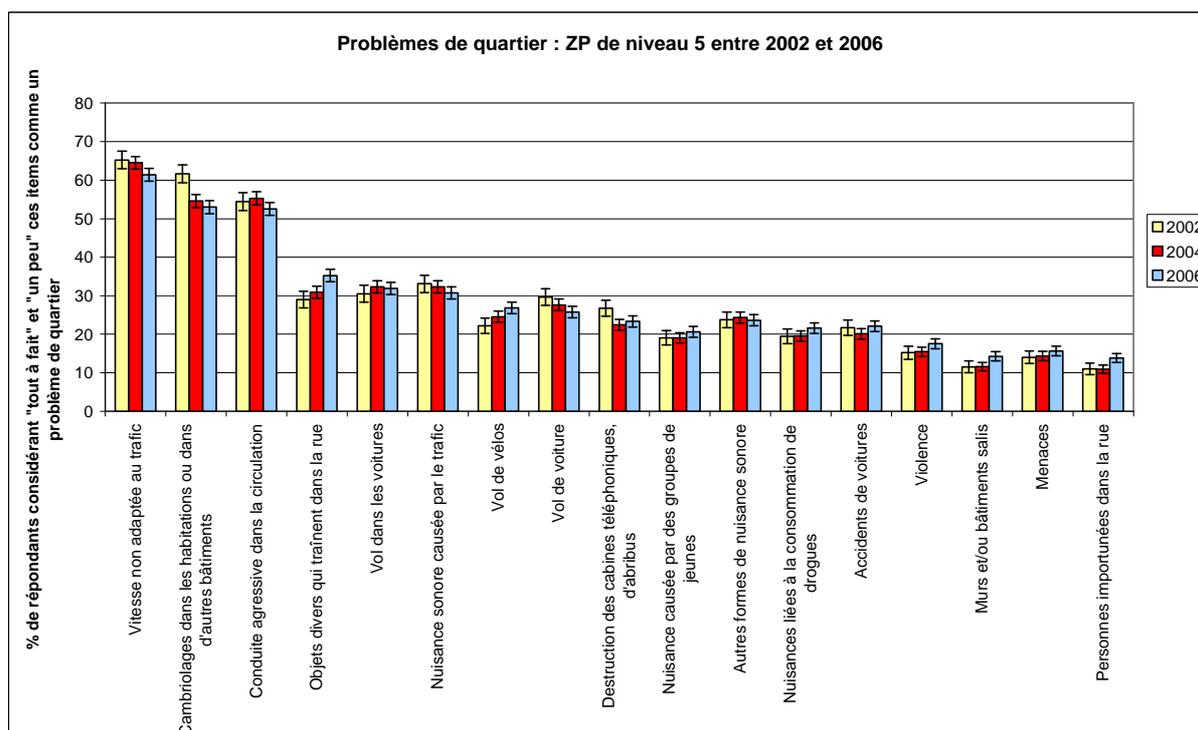


Fig.: Les problèmes de quartier. Comparaison 2002, 2004 et 2006. Le graphique regroupe les réponses «tout à fait» et «un peu» à la question: "Les faits suivants constituent-ils un problème dans votre quartier?" Les problèmes de quartier sont classés par ordre décroissant d'importance pour l'année 2006 (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG.qrt A.1. à A.17.).

Chapitre 3: L'insécurité

3.1. Le sentiment d'insécurité dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

La proportion de personnes interviewées qui se sentent "toujours" et "souvent" en insécurité a diminué entre les années 2002 et 2006 passant de 8,8% à 6,8%.

La proportion de personnes interrogées se sentant en insécurité est systématiquement inférieure dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police par rapport au reste du pays. En 2006, l'écart entre le niveau fédéral et la catégorie 5 est de 2,4%.

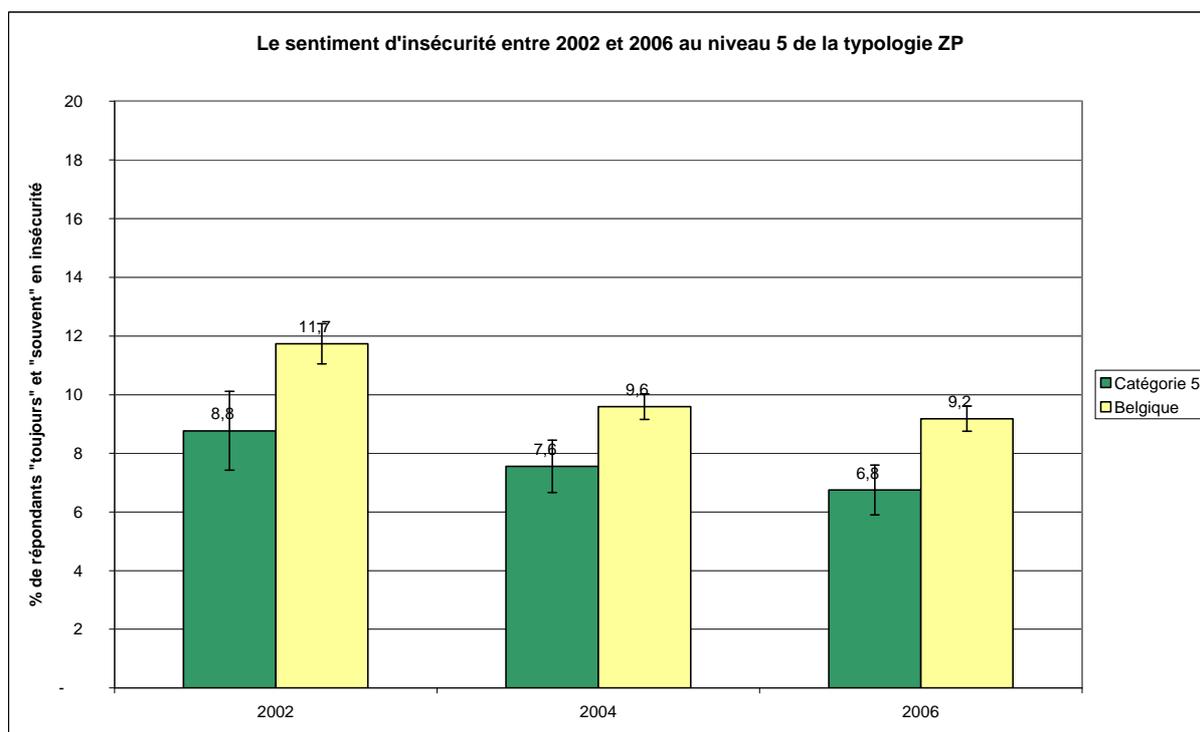


Fig.: Le sentiment d'insécurité. Comparaison 2002, 2004 et 2006.

Question générale quant au sentiment d'insécurité: "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité? Est-ce toujours, souvent, parfois, rarement ou jamais?" (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins A.).

3.2. Les comportements d'évitement dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Comme nous avons pu le voir dans le point précédent, l'analyse et l'évolution du sentiment d'insécurité peuvent être appréhendées au travers de la question générale relative au sentiment d'insécurité "Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité?". Cette approche est complétée par 5 autres questions sur le comportement d'évitement:

- éviter certains lieux de sa commune de résidence parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- éviter d'ouvrir à des inconnus parce qu'on ne trouve pas cela sûr
- mettre des objets de valeur dans un endroit estimé plus sûr que sa maison
- éviter de partir de la maison quand il fait noir
- éviter de laisser ses enfants quitter la maison (enfants de moins de 15 ans)

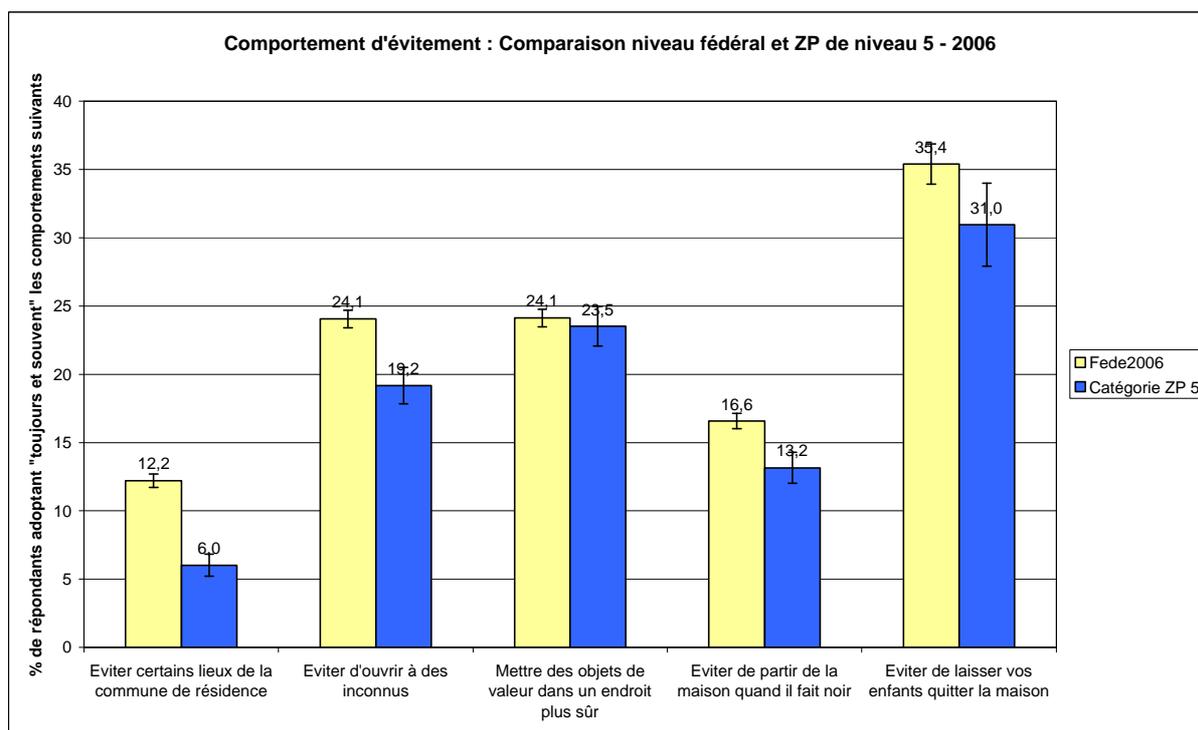


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison entre le niveau fédéral et la catégorie 5 de la typologie ZP (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

Des résultats au niveau de la catégorie 5 de la typologie des zones de police, il ressort que les répondants interrogés optent plus ou moins fréquemment pour un type de comportement d'évitement selon sa nature. 31% des citoyens évitent "toujours ou souvent" de laisser leurs enfants quitter la maison tandis que près de 19% évitent "toujours ou souvent" d'ouvrir à des inconnus. Ils sont aussi 23% à mettre des objets de valeur dans un endroit sûr, 13% à éviter de quitter la maison lorsqu'il fait noir et enfin encore 6% à éviter certains lieux de la commune de résidence.

Les pourcentages observés pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police, pour la majorité des comportements d'évitement, sont inférieurs au niveau fédéral. A l'exception du fait de mettre des objets de valeur dans un endroit considéré plus sûr que sa maison qui est proche du niveau fédéral, les habitants vivant dans la catégories 5 sont quelques pour cent de moins à adopter ces comportements d'évitement.

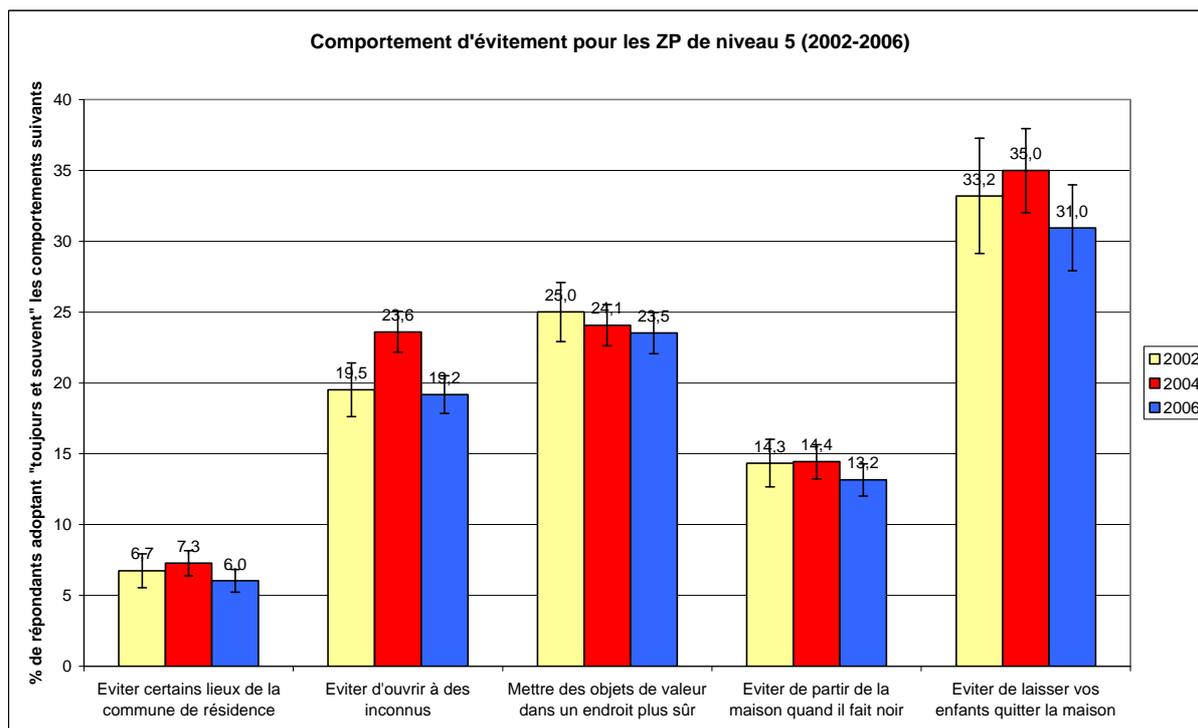


Fig.: Comportements d'évitement. Le graphe reprend la somme des réponses «toujours» et «souvent» aux 5 questions. Comparaison 2002, 2004 et 2006. (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins B.1 à B.5.).

En ce qui concerne l'évolution temporelle, le fait d'éviter de laisser ses enfants quitter la maison montre une évolution statistiquement significative à la baisse entre 2004 et 2006 (35 à 31%). Une baisse s'observe également en ce qui concerne le fait d'éviter d'ouvrir à des inconnus (24% à 19%). Aucune hausse n'est à signaler par rapport à ces comportements d'évitement au cours des deux dernières éditions.

3.3. Le risque estimé d'être victime dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

L'approche sur l'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits:

Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous:

- que votre ménage a d'être victime d'un cambriolage avec vol?
- courir d'être victime de violence physique ou de menace de violence physique?
- courir d'être victime d'un vol sans violence ou menace de violence?
- courir d'être victime d'un délit dans la circulation, par exemple un accident, un délit de fuite, une agression dans la circulation...?

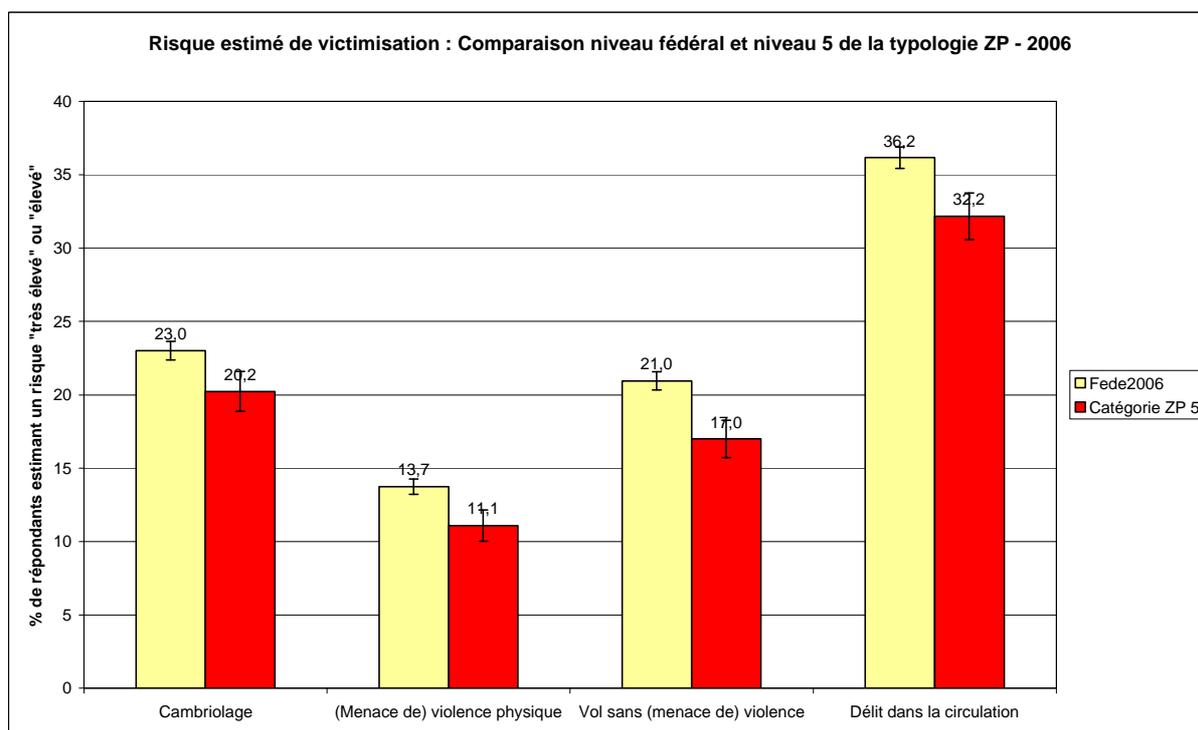


Fig.: Comparaison du risque estimé d'être victime entre le niveau fédéral et la catégorie 5, regroupement des catégories "très élevée" et "élevée" de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4).

Interrogés sur le risque d'être victimes de quatre délits – cambriolage, (menace de) violence physique, vol sans (menace de) violence, délit dans la circulation –, les citoyens procèdent manifestement à une estimation différente du risque d'être victime en fonction du délit envisagé. Les délits de circulation (ex. délit de fuite, agression dans la circulation, ...) sont considérés comme le risque le plus élevé. 32% des citoyens interrogés considèrent un délit dans la circulation comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un cambriolage est perçu comme (très) élevé par 20% des répondants interrogés. Le vol sans (menace de) violence semble également perçu comme problématique par quasiment 17% des répondants. Enfin, la (menace de) violence physique est considérée comme un risque par 11% des citoyens.

En comparant avec le niveau fédéral, on se rend compte que le pourcentage de citoyens estimant être victimes d'un cambriolage, d'un délit dans la circulation, de (menaces de)

violence physique ou de vol sans (menace de) violence au cours des 12 prochains mois est moins élevé dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police qu'à l'échelle du pays.

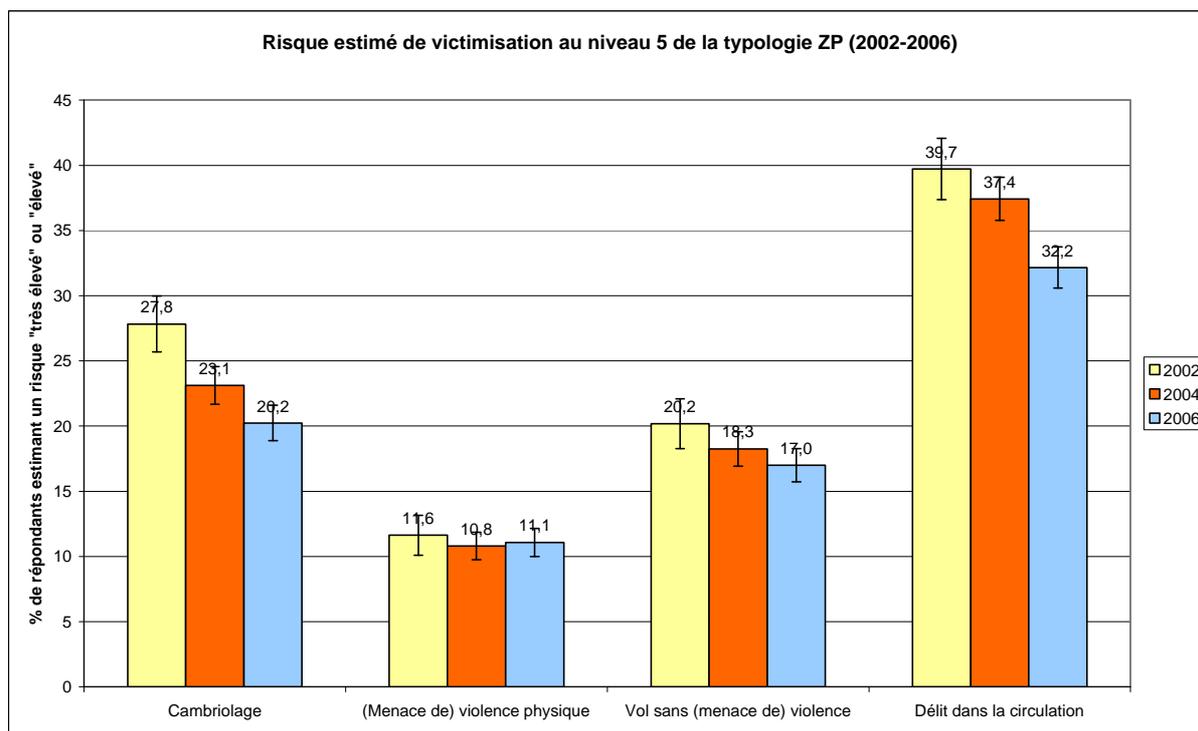


Fig.: Evolution du risque estimé d'être victime entre 2002 et 2006, regroupement des catégories "très élevé" et "élevé" de risque estimé (intervalle de confiance à 90%, Tables: CG. ins C.1 à C.4).

En termes d'évolution, la (menace de) violence physique présente une certaine stabilité au cours du temps. Par contre, pour les trois autres problématiques, les citoyens estiment de moins en moins élevé le risque d'en être victime. Malgré une diminution du risque d'être victime d'un délit dans la circulation, c'est néanmoins toujours la problématique qui touche le plus les citoyens.

3.4. Possession d'un moyen de défense dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Le module «insécurité» issu du questionnaire reprend également une question relative à la possession d'un moyen de défense.

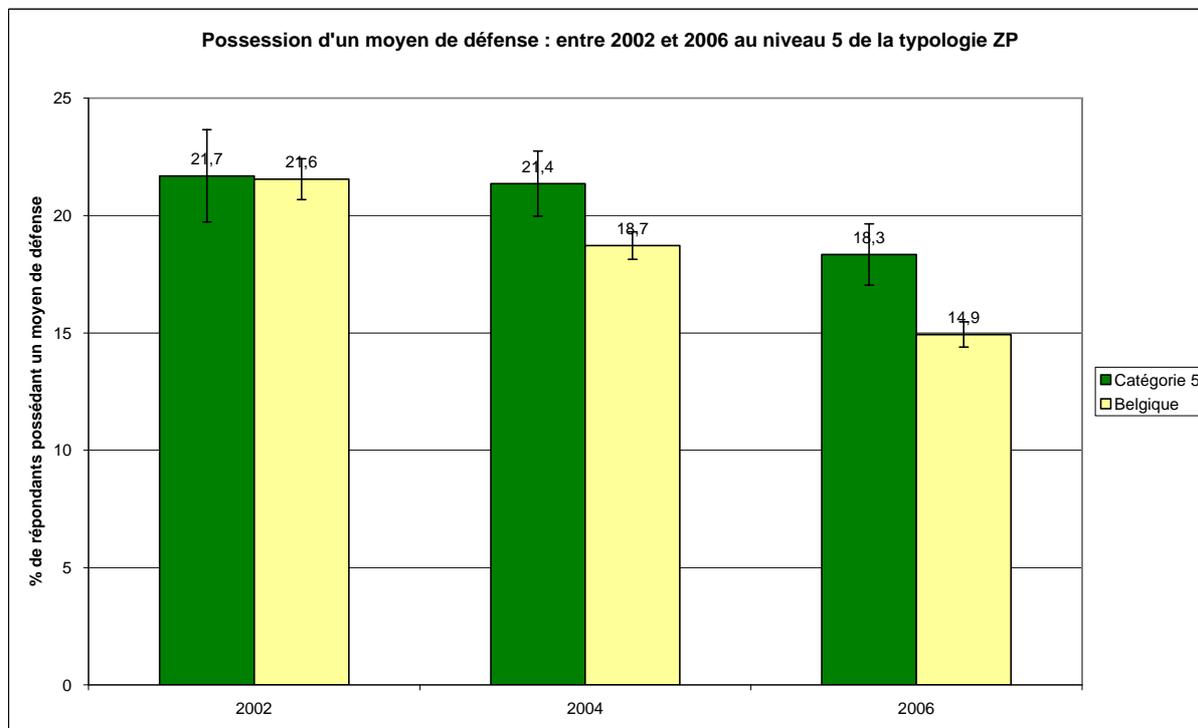


Fig. Pourcentage de personnes répondant posséder un moyen de défense en 2002, 2004 et 2006 (intervalle de confiance à 90%, Table: CG. ins D.).

La diminution de la possession d'un moyen de défense rencontrée à l'échelle du pays à partir de 2002 est aussi observée pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police mais avec un peu de retard et de manière moins prononcée. En 2002, 22% des citoyens de la catégorie 5 déclaraient posséder un moyen de défense, ils ne sont plus que 18% en 2006 à le déclarer.

Il apparaissait en 2002 que le pourcentage de citoyens de la catégorie 5 (21,7%) déclarant posséder un moyen de défense est similaire à celui de la Belgique (21,6%). En 2006, un écart s'est creusé entre les deux entités, les citoyens de la catégorie 5 disent plus souvent posséder un moyen de défense (18,3%) qu'au niveau du pays (14,9%).

Chapitre 4: La victimisation

Ce module traite des pourcentages de victimisation. Une distinction a été effectuée entre deux grandes catégories de délits: les délits contre les ménages et les délits contre les personnes. Ces deux types de délits sont repris dans les deux sections suivantes de cette partie.

4.1. Les délits contre les ménages pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Les délits contre les ménages englobent la victimisation des membres du ménage ainsi que les infractions à l'encontre d'un bien du ménage. Le répondant a été interrogé sur un délit dont lui-même ou un membre du ménage a été victime au cours des douze derniers mois. Les délits contre les ménages repris sont: les tentatives de cambriolage, les cambriolages avec vol, les vols de voitures, les vols dans la voiture, les dégâts à la voiture, les vols de motos, les dégâts à la moto, les vols de vélos, les vols de mobylettes et les destructions.

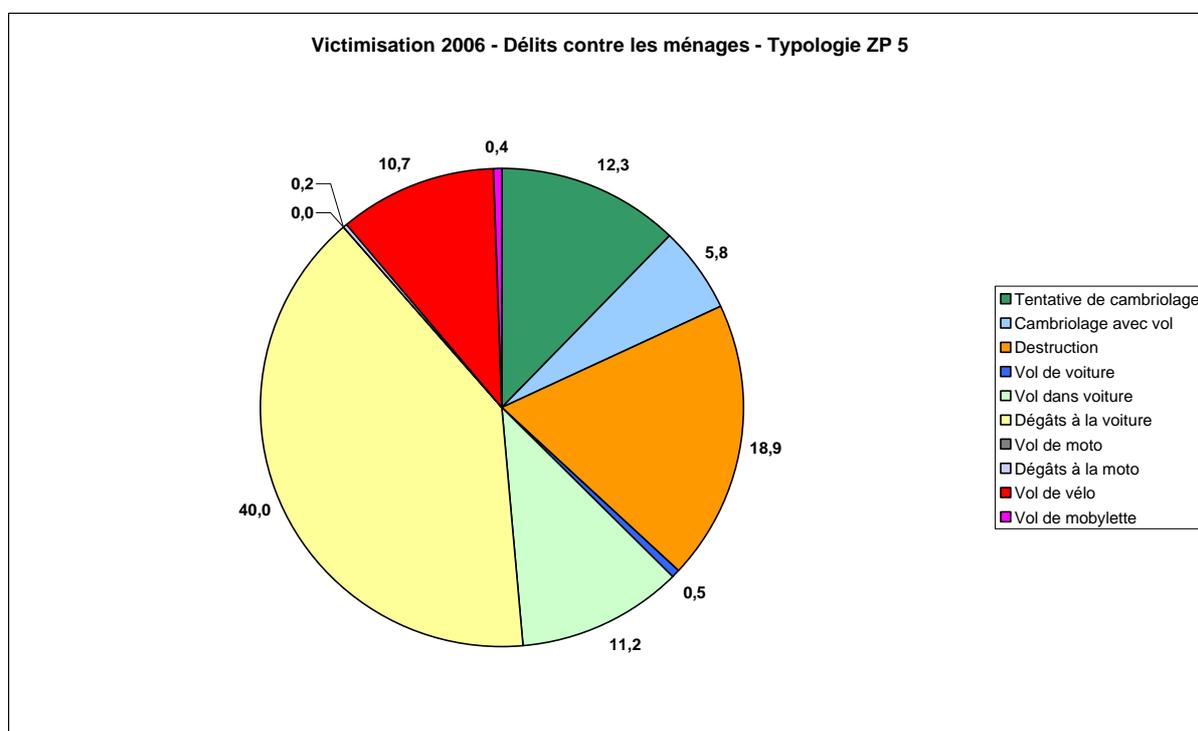


Fig.: Les délits contre les ménages en 2006. Le total équivaut à 100% des victimes (table: CG. vic A.).

Parmi les délits contre les ménages en 2006 relevés pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 40%, est mentionnée en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de «destruction» (19%). Les tentatives de cambriolage sont également rencontrées dans 12% des cas. Les vols de vélos et les vols dans les voitures sont présents dans 11% des cas. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 6%.

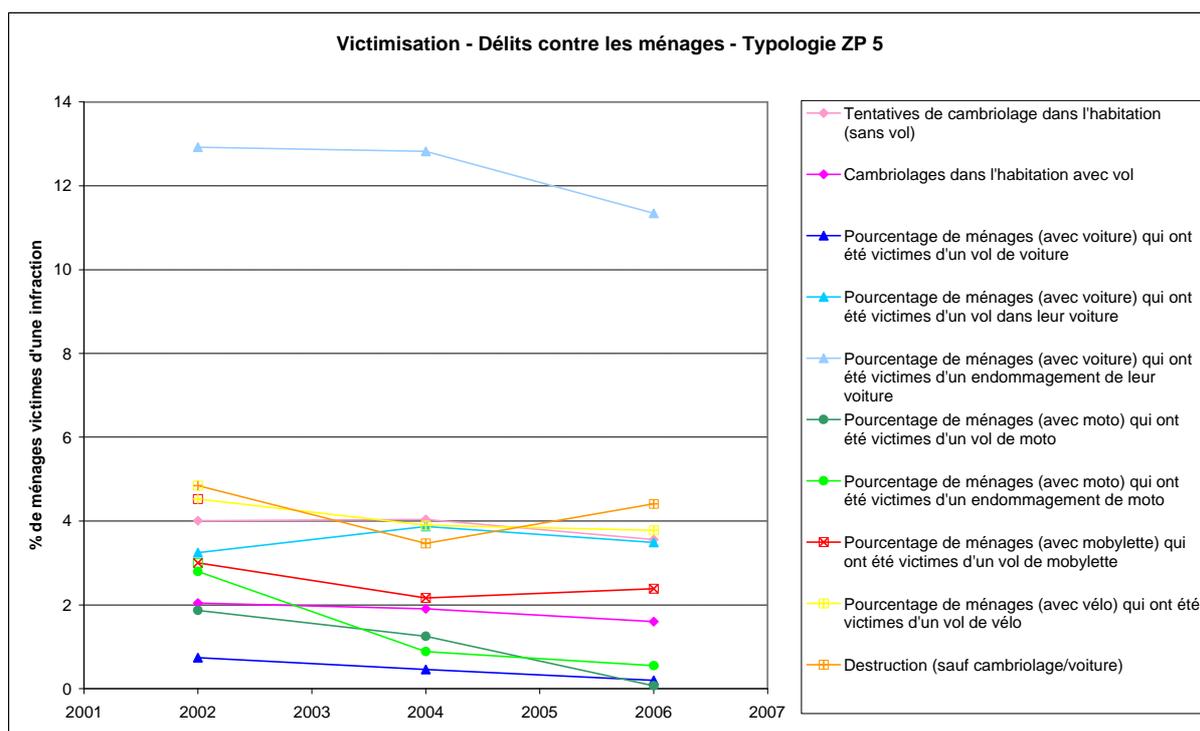


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les ménages en 2002, 2004 et 2006, exprimés en pourcentage de ménages victimes d'une infraction (tables: CG vic B.1.2, CG vic B.1.3, CG vic B.2.2.2, CG vic B.2.3.2, CG vic B.2.4.2, CG vic B.3.1.2, CG vic B.3.2.2, CG vic B.3.3.2, CG vic B.3.4.2, CG vic B.4.).

C'est l'infraction "dégâts à la voiture" qui est la plus fréquemment rencontrée au cours des 12 derniers mois par les citoyens interrogés pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police (11,3% de ménages victimes en 2006). Ce délit connaît le plus haut pourcentage de victimisation. Suivent ensuite quatre autres infractions dont ont été victimes les citoyens au cours des douze derniers mois: les autres types de "destruction" (4,4% des ménages en 2006), le vol de vélos (3,8%), les tentatives de cambriolage (3,6%) et les vols dans les voitures (3,5%).

En termes d'évolution, deux infractions connaissent une décroissance au cours du temps. Les cambriolages et les vols de voitures font, en effet, l'objet d'une diminution entre 2002 et 2006 pour les zones de police de niveau 5 de la typologie (respectivement de 2,1 à 1,3% et de 0,7% à 0,2%).

A l'inverse, un type de délit connaît une augmentation, à savoir les destructions qui passent de 3,5% en 2004 à 4,4% de victimes en 2006. Cette dernière observation est également vérifiée au niveau fédéral.

Pour certaines catégories d'infraction, il est difficile de dégager des tendances à la hausse ou à la baisse. C'est le cas du nombre de ménages victimes d'un endommagement à une moto ou d'un vol de mobylette, qui connaissent des périodes de hausses et de baisses successives (pas nécessairement significatives vu le faible taux de victimes).

4.2. Les délits contre les personnes pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Les délits contre les personnes concernent la victimisation personnelle. On demande à la personne si elle-même a été ou non, au cours des douze derniers mois, victime d'un délit contre la personne. Les délits contre les personnes se composent des catégories suivantes: vol sur des personnes sans menace/violence, vol sur des personnes avec menace/violence, vol en dehors de la maison, victime absente, menace de violence physique, violence physique, délit de fuite dans la circulation, délit contre la morale sexuelle et autres infractions. On entend par «autres infractions» toute infraction dont aurait été victime la personne interrogée et qui ne serait pas reprise dans une catégorie précédemment citée.

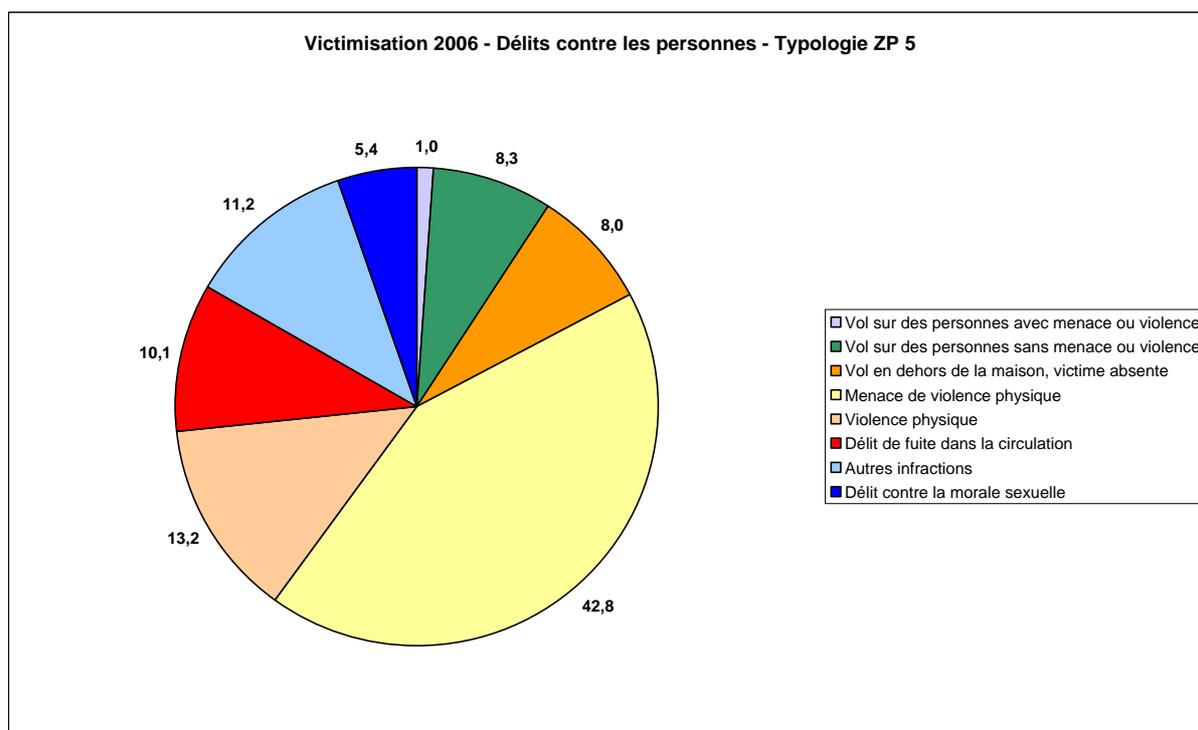


Fig.: Les délits contre les personnes en 2006. Le total équivaut à 100% des victimes (table CG. vic C.).

Parmi les délits contre les personnes en 2006, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui, avec ses 43%, se retrouve en tête des délits les plus fréquemment rencontrés par les citoyens. Les violences physiques sont aussi rencontrées dans 13% des cas. Les citoyens sont aussi souvent victimes de délits de fuite dans la circulation (10%) et d'autres infractions (11%). D'autres types de délits sont moins fréquemment mentionnés: autour de 8 % pour les vols sur des personnes sans menace/violence et les vols en dehors de la maison. Enfin, les autres délits sont présents à moins de 5%.

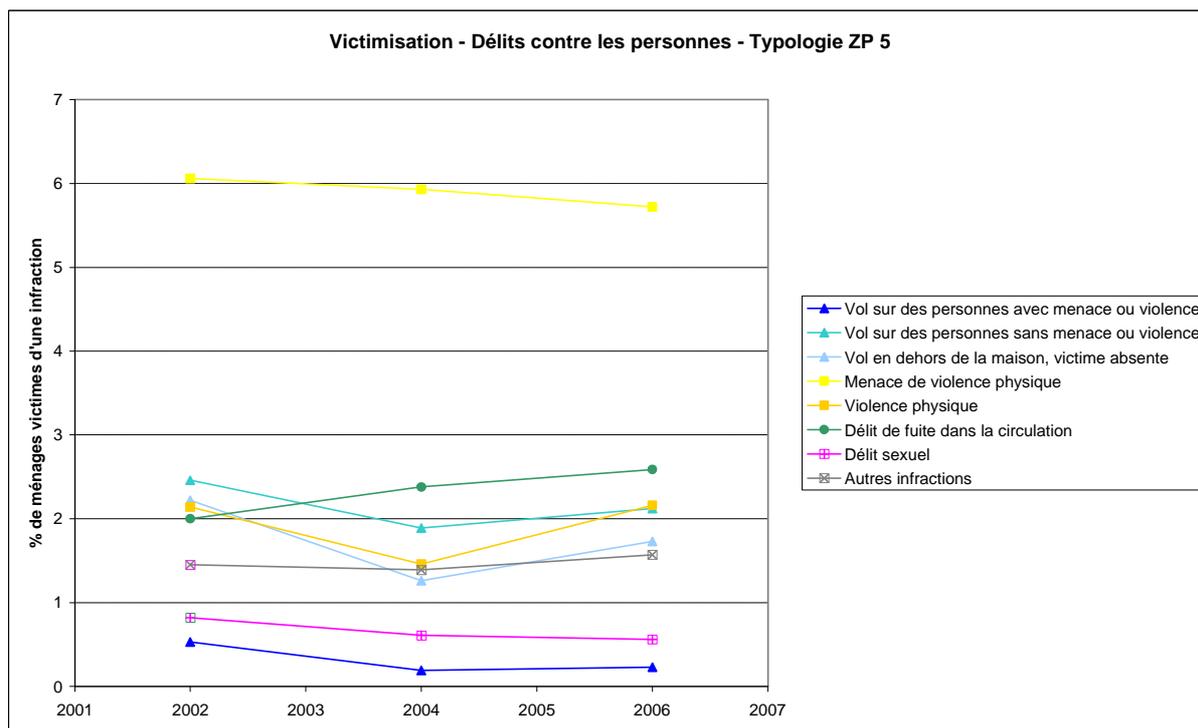


Fig.: Evolution temporelle des délits contre les personnes en 2002, 2004 et 2006, exprimés en pourcentage de personnes victimes d'une infraction. (tables: CG. vicD.2., CG. vicD.3., CG. vicD.4., CG. vicD.6., CG. vicD.7., CG. vicD.8., CG. vicD.9., CG. vicD.10.).

Depuis la première édition de l'enquête du Moniteur de sécurité, c'est la rubrique "menace de violence physique" (5,7%) qui se retrouve en tête des infractions contre les personnes les plus fréquemment rencontrées par les citoyens au cours des douze derniers mois. Viennent ensuite les délits de fuite dans la circulation mentionnés par 2,6% des personnes interrogées. En troisième position, nous retrouvons les violences physiques avec 2,2% en 2006, suivi de près par les vols sur des personnes sans menace/violence (2,1% des personnes interrogées).

En termes d'évolution, pour la majorité des infractions, le nombre de personnes victimes est assez stable au cours du temps pour les zones de police de niveau 5. On observe néanmoins une augmentation des violences physiques entre 2004 et 2006.

4.3. Signalement et déclaration

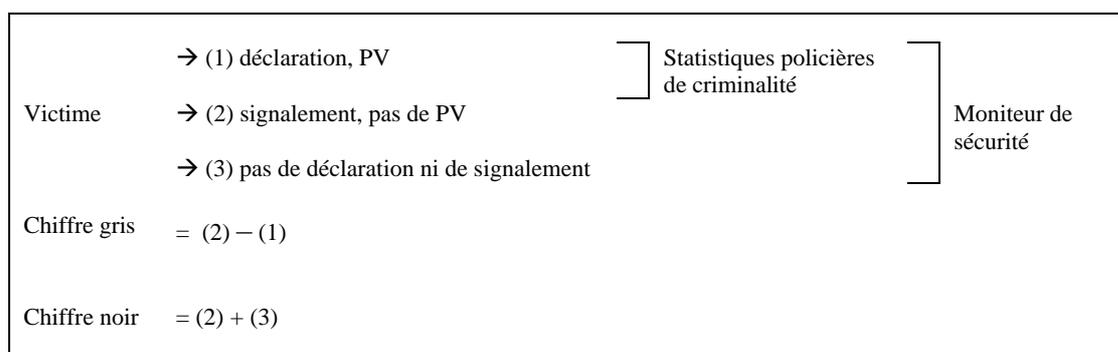
4.3.1. Le Moniteur de sécurité, un indicateur du chiffre noir

Quel est le nombre réel de faits de criminalité déterminés comme le cambriolage, le vol de voitures et la violence physique? Les données issues des statistiques policières et judiciaires nous renseignent sur les faits criminels pour lesquels un procès-verbal a été dressé (faits enregistrés) ou sur des faits qui sont poursuivis. Une grande partie des faits commis réellement n'est donc pas prise en considération dans le cas où les victimes n'ont fait aucune déclaration à la police.

On appelle ce phénomène 'chiffre noir': le nombre de faits criminels pour lesquels il n'y a eu aucun signalement ni déclaration.

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication des chiffres gris⁴ et noir étant donné que, pour chaque victimisation, on pose la question de savoir si le fait a été déclaré et signalé.

Sur base du module 'signalement et déclaration', on peut calculer le pourcentage de signalement et de déclaration des différents faits.



4.3.2. Délits contre les ménages

L'objet de cette rubrique est de voir quels types de délits sont signalés et/ou déclarés. Comme les années précédentes, une distinction est faite entre signalement et déclaration. Dans la première situation, on demande au répondant s'il a signalé le délit à un service de police, dans l'autre, si une déclaration ou un procès-verbal a été signé.

⁴ Le chiffre gris correspond au nombre de signalements sans déclaration. Les services de police sont tenus au courant de ces faits mais aucun procès-verbal n'est rédigé. Ces faits n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de criminalité enregistrée.

a) Signalement

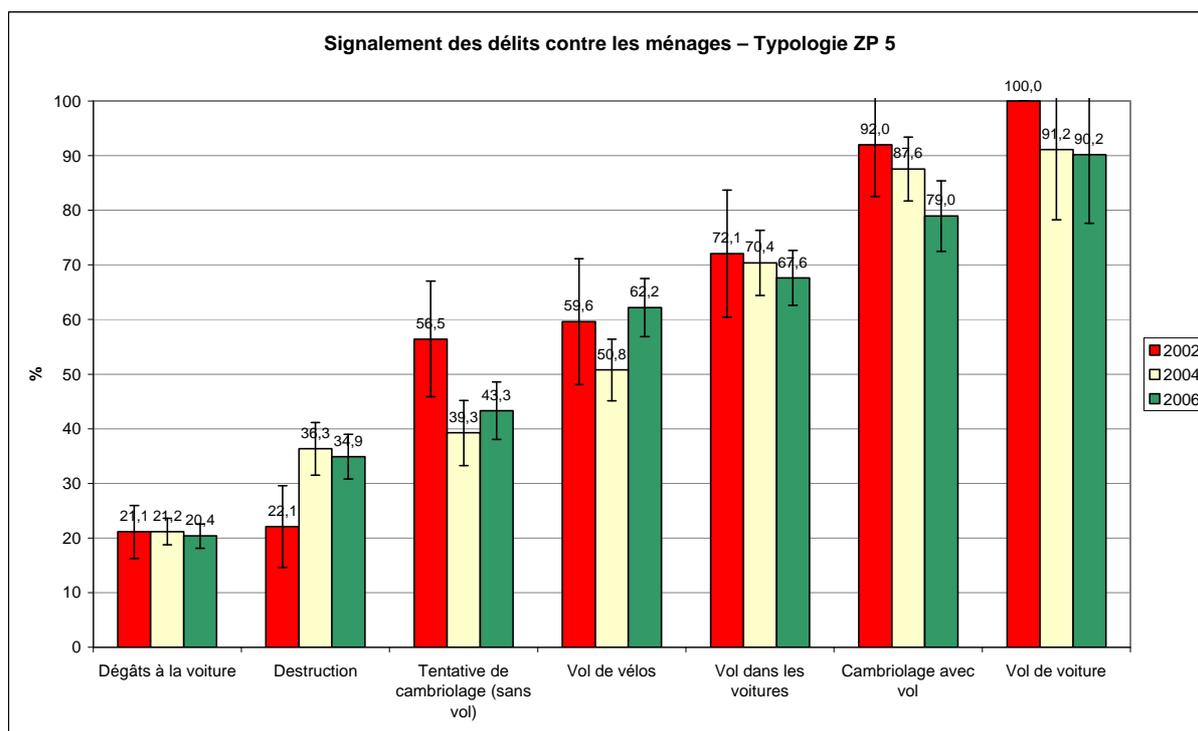


Fig.: Evolution du signalement des délits contre les ménages entre 2002 et 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police. (intervalle de confiance à 90%, tables: CG.sig A.1. à CG.sig A.10.).

Des différences notables apparaissent en ce qui concerne le taux de signalement suivant le type de délit. Les dégâts à la voiture font toujours peu l'objet d'un signalement (20%). A l'inverse, les vols de voitures et les cambriolages sont massivement signalés aux autorités de police, on retrouve des taux de signalement supérieurs à 80%.

En termes d'évolution, une partie des comportements de signalement sont restés relativement homogènes entre 2002 et 2006. Il s'agit notamment du signalement des vols de voitures dont le taux est proche de 100%. Le pourcentage de signalement reste également stable au cours du temps en ce qui concerne les dégâts à la voiture, proche de 20%.

Des différences temporelles sont néanmoins à signaler. Plusieurs catégories de délits connaissent une baisse du pourcentage de signalement entre 2002 et 2006. Le signalement des cambriolages est notamment en baisse, passant de 92% à 79%. Le signalement des destructions a, par contre, connu une hausse entre 2002 et 2004, passant de 22% à 36%.

b) Déclaration

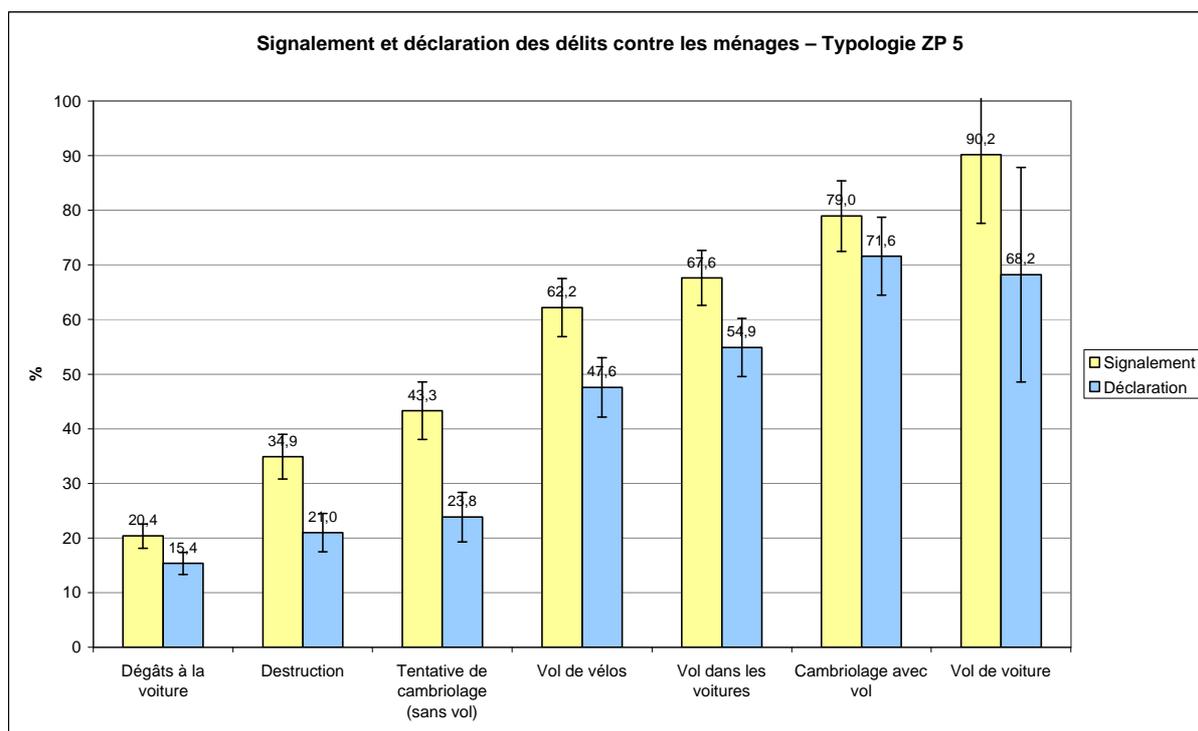


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les ménages en 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police (tables CG.sig A.1. à CG.sig A.10. et CG.sig B.1. à CG.sig B.10.).

Le graphique représentant à la fois le taux de délits signalés et déclarés montre qu'un signalement ne conduit pas automatiquement à la signature d'un PV.

Pour certains délits, comme les cambriolages, les taux de signalement et de déclaration sont très proches.

Par contre, certains autres délits apparaissent moins déclarés que signalés. C'est notamment le cas des destructions ou des tentatives de cambriolage. En effet, alors que 35% des destructions sont signalées à un service de police, seules 21% sont enregistrées dans un procès-verbal. De même, 43% des tentatives de cambriolage sont signalées contre 24% de déclaration.

4.3.3. Délits contre les personnes

a) Signalement

Les délits contre les personnes font l'objet de nettement moins de signalements (25%) aux autorités de police que les délits contre les ménages (40%) pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police.

Peu de types de délits contre les personnes atteignent les 50% de signalement. Seuls les vols sur des personnes sans menace/violence dépassent les 50% au cours des trois dernières éditions. De même, le signalement des violences physiques est à 70% en 2002, celui des délits de fuite dans la circulation atteint 55% en 2004 et les vols sur des personnes avec menace/violence atteignent un signalement de 56% en 2002.

Les autres catégories de délits contre les personnes présentent nettement moins de signalements aux services de police. C'est surtout le cas des délits sexuels et des menaces de violence physique.

Le signalement de menace de violences physiques et des violences physiques a diminué entre 2002 et 2006 (respectivement de 23% à 10% et de 70% à 41%). Pour les autres délits contre les personnes, il n'y a pas d'évolution statistiquement significative observée entre 2002 et 2006 au niveau des signalements.

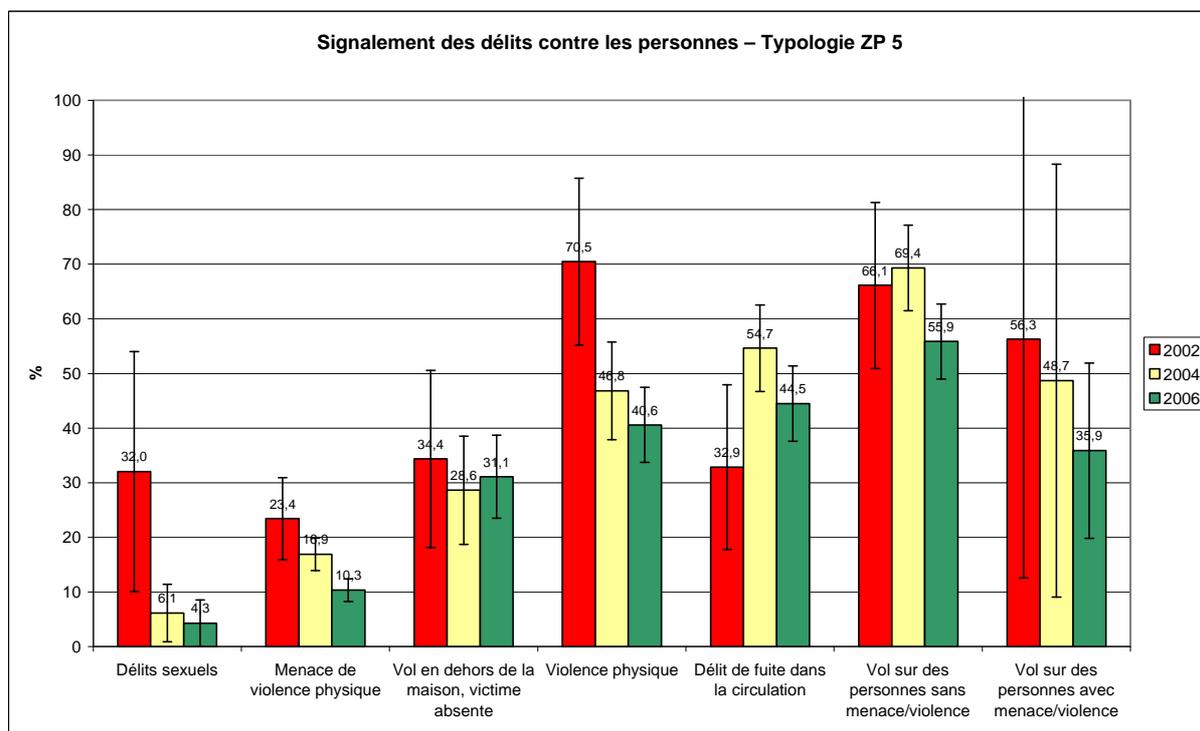


Fig.: Evolution du signalement des délits contre les personnes entre 2002 et 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police (intervalle de confiance à 90%, tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7.).

b) Déclaration

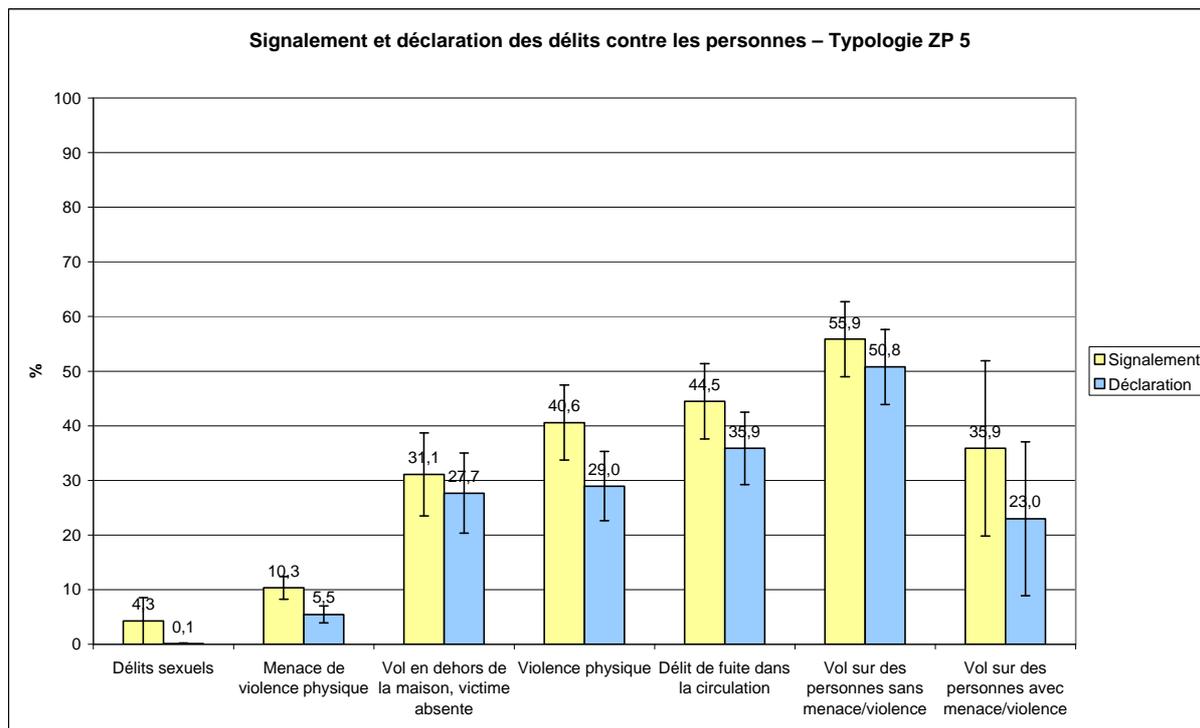


Fig.: Signalement et déclaration des délits contre les personnes en 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police. (tables CG.sig C.1. à CG.sig C.7. et CG.sig D.1. à CG.sig D.7.).

Tout comme pour les délits contre les ménages, le pourcentage de déclarations pour les délits contre les personnes est inférieur au pourcentage de signalements.

En moyenne, seuls 19% des délits contre les personnes mentionnés dans le questionnaire sont déclarés. Cela signifie qu'il subsiste 81% de chiffre noir (dont 6,6% de chiffre gris) pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police.

Au niveau des zones de police du niveau 5 de la typologie, les pourcentages de déclaration diffèrent des signalements, notamment pour les menaces de violence physique (10% contre 5,5%), les violences physiques (41% contre 29%) et les délits de fuite dans la circulation (44% contre 36%). Pour d'autres délits comme les vols sans menace de violence, les pourcentages de signalement et de déclaration sont proches.

Chapitre 5: Dernier délit

5.1. Service de police contacté

Des questions supplémentaires, en ce qui concerne les circonstances plus précises du signalement, sont alors posées dans la suite de l'enquête à propos du dernier délit dont les citoyens interrogés ont été victimes. Ces questions concernent notamment le service de police qui a été contacté dans le cadre de cette dernière victimisation. Une distinction est faite entre le service de police de sa propre zone de police et le service de police d'une autre zone. Les appels via un service d'urgence (100, 101 ou 112) ne sont pas comptabilisés dans ce cadre.

Au niveau des zones de police du niveau 5 de la typologie, un peu plus de la moitié des citoyens victimes (53%) ont signalé leur dernier délit au service de police de leur propre zone de police.

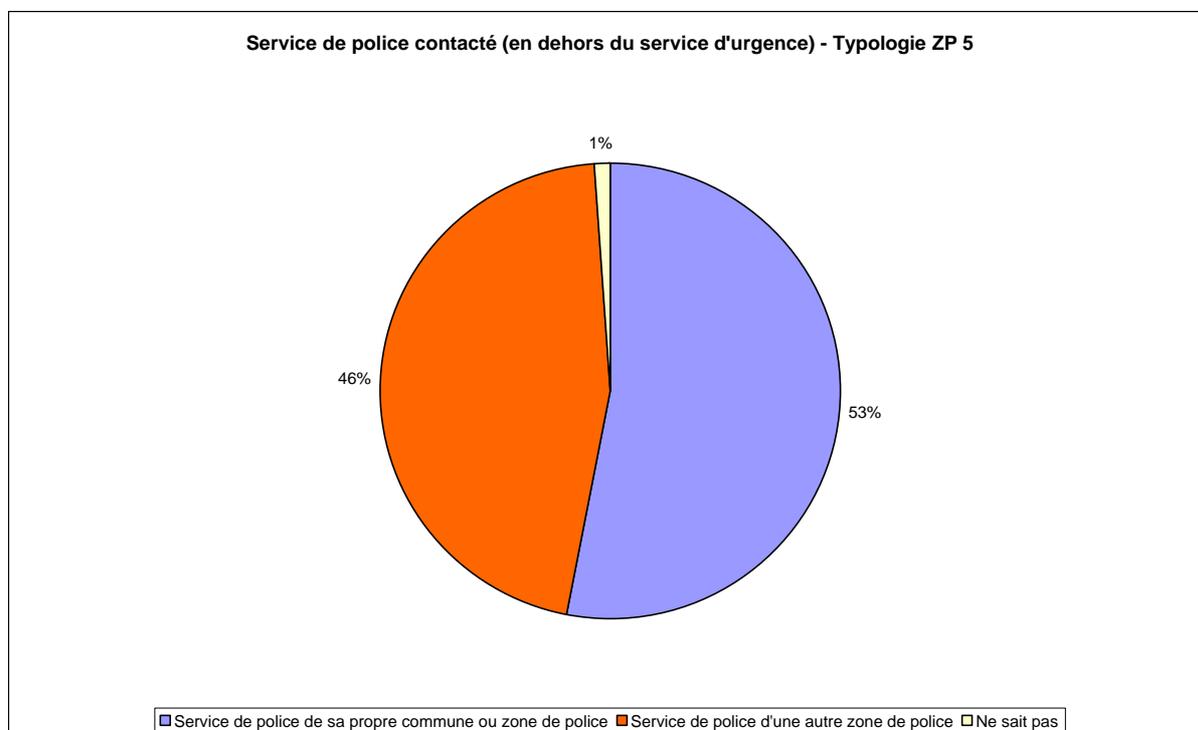


Fig.: Service de police contacté (en dehors du 100/101/112) lors du dernier délit au niveau des zones de police du niveau 5 de la typologie (table CG.der A.).

5.2. Satisfaction suite au contact policier

En ce qui concerne la satisfaction globale des victimes au sujet du contact avec la police dans le cadre de la dernière victimisation subie, on peut avancer que celui-ci est en général plus souvent ressenti comme positif (56% sont satisfaits ou très satisfaits) que comme négatif (30% sont insatisfaits ou très insatisfaits) pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police.

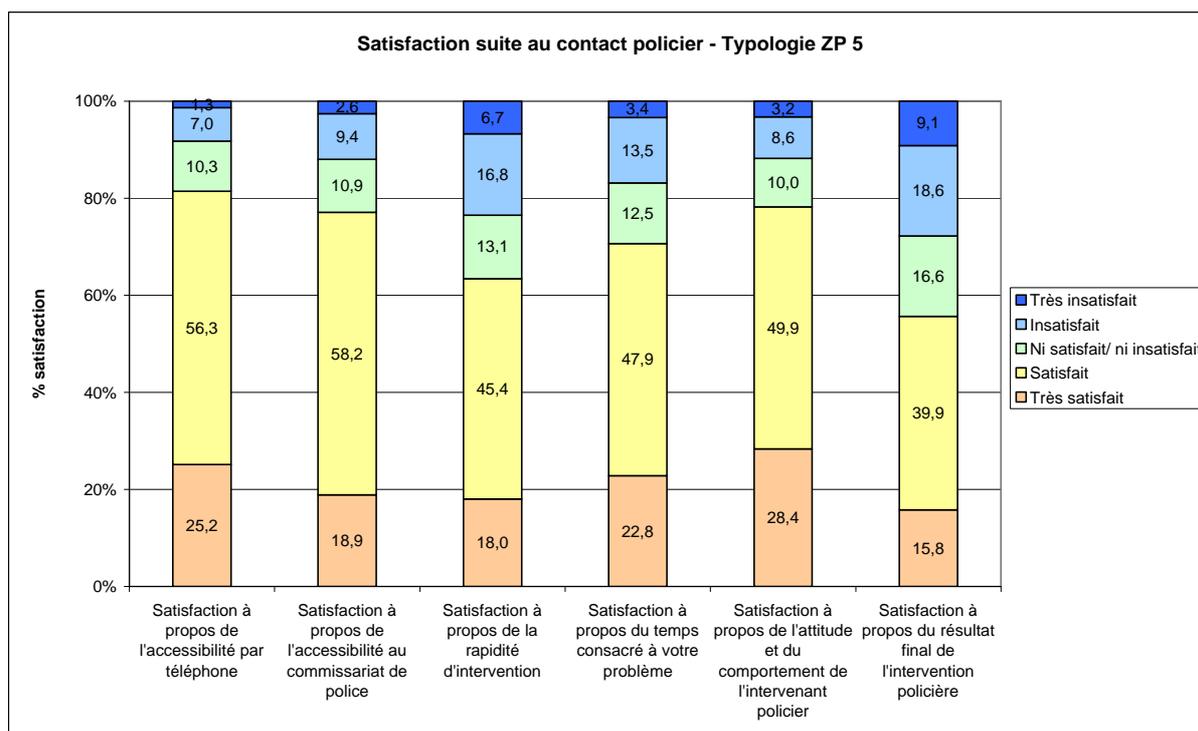


Fig.: Satisfaction suite au contact policier en 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police. (tables CG. der B.2. à CG. der B.7).

Les citoyens qui ont eu des contacts avec les services de police lors de leur (dernière) victimisation sont principalement satisfaits quant à l'accessibilité par téléphone (81% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), à l'attitude et au comportement de la police (78% des gens sont satisfaits ou très satisfaits), à l'accessibilité au commissariat de police (77% des gens sont satisfaits ou très satisfaits) et à propos du temps consacré à leur problème (71%) pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police.

En ce qui concerne les autres raisons de satisfaction, les répondants sont aussi (très) satisfaits, dans une moindre mesure, à propos de la rapidité de l'intervention (63%) et à propos du résultat final de l'intervention de la police (56%).

En comparant avec le niveau fédéral, il ressort que les habitants de la catégorie 5 de la typologie ZP se disent plus satisfaits du résultat final de l'intervention policière (56% pour la catégorie 5 contre 51% à l'échelle du pays en sont satisfaits ou très satisfaits).

Chapitre 6: Les contacts entre la population et les services de police en dehors d'une victimisation pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police

Le Moniteur de sécurité comprend également des questions relatives au fonctionnement policier. Les questions portent sur:

- l'appréciation globale de la population à l'égard du travail policier en Belgique ;
- l'appréciation globale – ainsi que celle relative à certains aspects – de la population à l'égard du travail policier de la commune ;
- les qualités reconnues au personnel policier ;
- l'importance et la qualité de travail attribuées à différentes tâches dévolues aux services de police.

6.1. Fréquence des contacts

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police, contacts autres que dans le cadre de délits, est de 25%. Il s'agit dans 74% des cas d'un contact avec les services de police de sa propre commune ou zone de police.

6.2. Satisfaction des citoyens à l'égard des contacts avec les services de police

Environ 74% des habitants de la catégorie 5 de la typologie des zones de police se déclarent satisfaits ou très satisfaits à l'égard de leur dernier contact avec les services de police.

En scindant les raisons de satisfaction en fonction du type de satisfaction, les résultats montrent que 78% des citoyens sont (très) satisfaits de l'accessibilité et de la disponibilité des services de police, 79% du comportement des services de police et 72% à propos du résultat de l'intervention de la police.

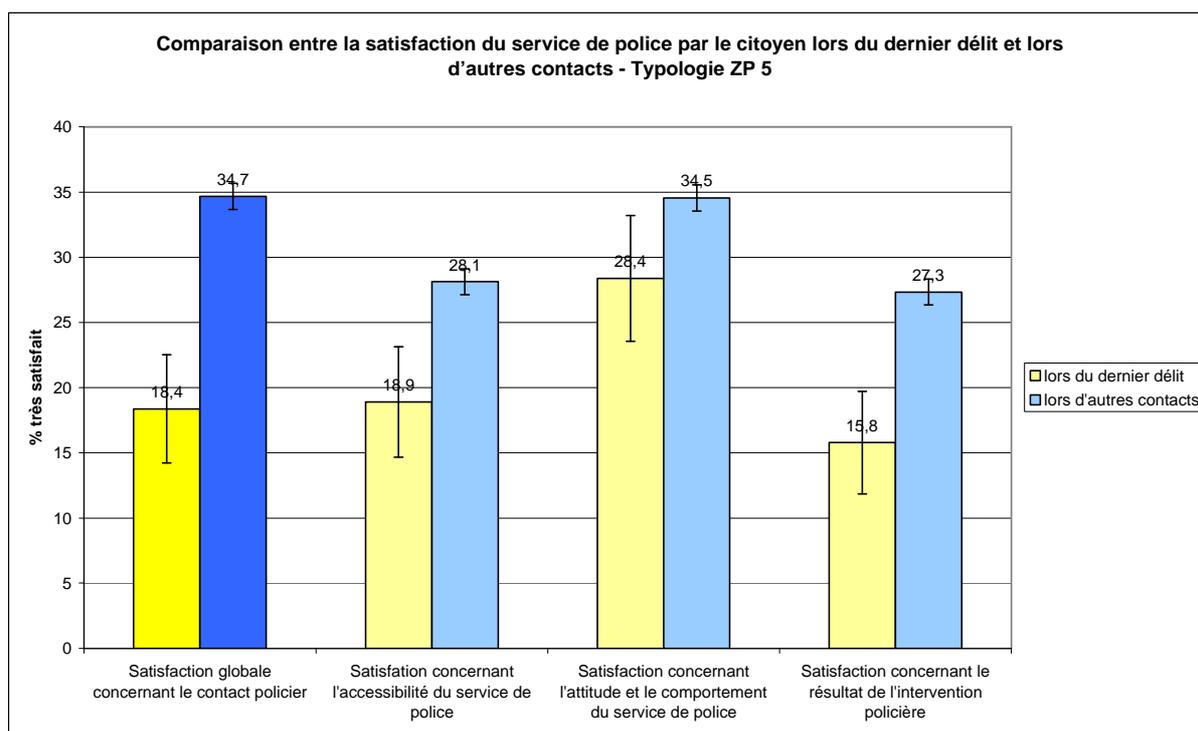


Fig.: Comparaison entre la satisfaction du service de police par le citoyen lors du dernier délit et lors d'autres contacts pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police (en 2006) (tables CG.der B.1., CG.aut C.1., CG.der B.3., CG.aut C.2., CG.der B.6., CG.aut C.3., CG.der B.7. et CG.aut C.4.).

En ce qui concerne la satisfaction au sujet des “contacts avec les services de police”, une différence significative est perceptible entre les victimes d’un délit et les personnes qui se sont adressées aux services de police pour d’autres raisons (acte administratif, demande d’itinéraire, contravention, etc.). Globalement, 35% des citoyens pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police se disent très satisfaits de leur contact avec un service de police lors d’un autre contact tandis que ce pourcentage tombe à 18% dans le cas où ce dernier contact a concerné une victimisation. Ces pourcentages sont respectivement de 35% et 16% au niveau fédéral.

Cette différence est la plus importante dans le cadre du résultat en matière d’intervention policière. Les victimes sont, de manière significative, moins satisfaites (16%) que les non-victimes (27%). De même, la satisfaction en rapport avec la disponibilité et l’accessibilité des services de police est fort différente: les victimes sont très satisfaites à niveau de 19% contre 28% pour les non-victimes. Enfin, la satisfaction concernant l’attitude et le comportement des services de police, bien que de taux plus élevé dans les deux cas, connaît néanmoins aussi une différence statistiquement significative (28% pour les victimes, 34% pour les non-victimes).

Chapitre 7: Le fonctionnement des services de police pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police

7.1. Appréciation globale du fonctionnement policier

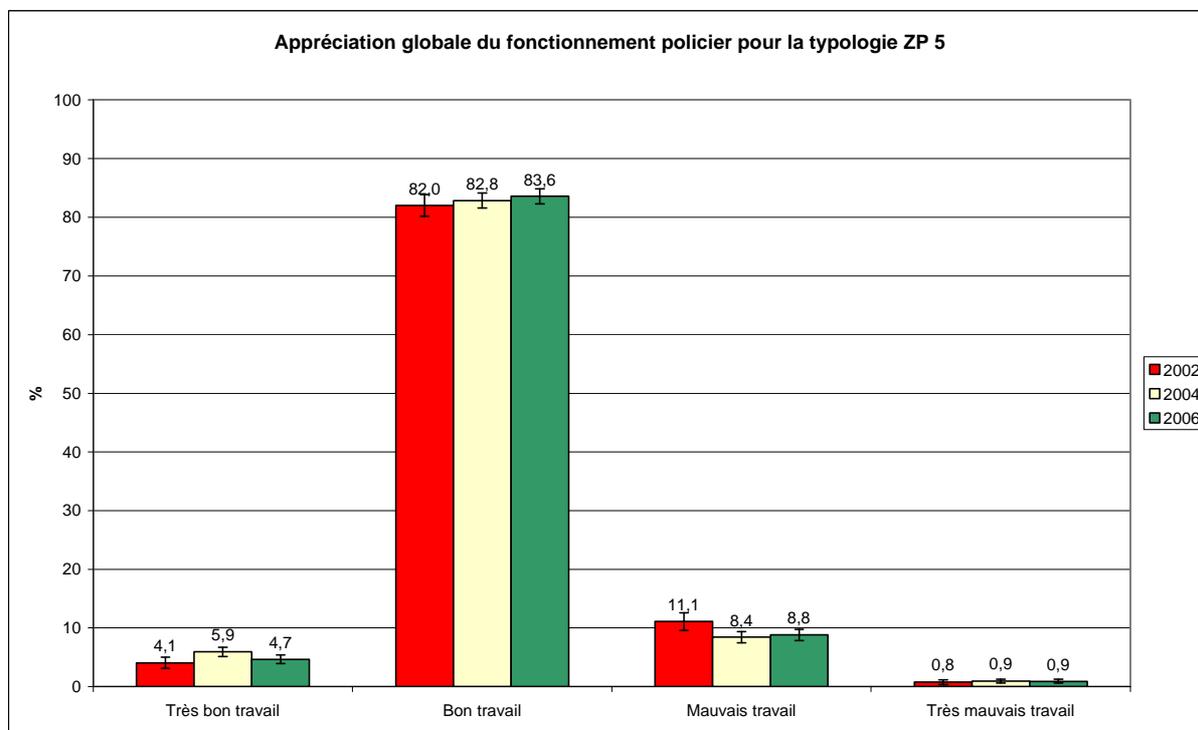


Fig.: Appréciation globale du fonctionnement policier en 2002, 2004 et 2006 (Table: CG. pol A.I.).

A l'échelle fédérale, la plupart des citoyens, soit 87,5% d'entre eux, estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail en Belgique. Les citoyens estimant que les services de police font du mauvais (voire du très mauvais travail) en Belgique représentent 10,5% de la population. Les 2% restants étant le fait de personnes n'ayant pas d'avis sur la question.

Au niveau de la catégorie 5 de la typologie des zones de police, 88% des citoyens trouvent que la police fait du (très) bon travail. Le pourcentage est proche de celui observé au niveau national. 10% des citoyens de la catégorie 5 trouvent, au contraire, que les policiers font du (très) mauvais travail. Ce chiffre est proche du niveau national.

Le pourcentage de répondants qui estiment que les services de police réalisent un bon (ou très bon) travail augmente graduellement entre 2002 et 2006 pour la catégorie 5. Cette augmentation de la satisfaction des citoyens interrogés par rapport au fonctionnement des services de police passe de 86% en 2002 à 88% en 2006. A l'inverse, le pourcentage de citoyens de la catégorie 5 estimant que la police fait du mauvais travail est en décroissance, de 12% en 2002 on passe à 10% en 2006.

7.2. Les raisons du bon travail des services de police

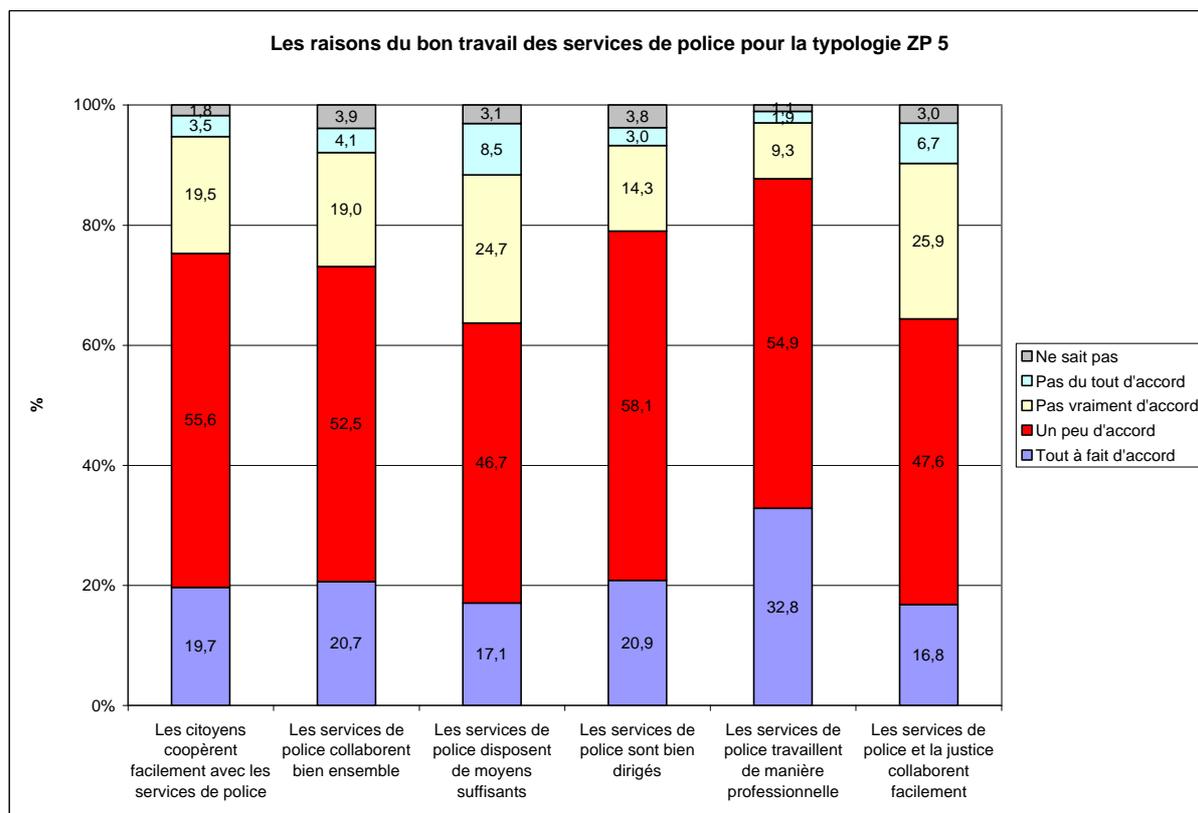


Fig.: Les raisons du bon travail des services de police en 2006 (Tables: CG. pol A.2.1. à CG. pol A.2.6.).

Pour une majorité des citoyens de la catégorie 5 de la typologie des zones de police, le fait que les services de police fassent du bon travail tient avant tout à leur professionnalisme (88% tout à fait et un peu d'accord), au fait que les services de police sont bien dirigés (79%), à la bonne coopération avec les citoyens (75%) et à la bonne collaboration entre les services de police (73%).

En revanche, la population convaincue du bon travail des services de police se révèle partagée sur les autres motifs présentés comme susceptibles d'expliquer la qualité du travail policier. Ainsi, il apparaît que seulement 64% des répondants trouvent que la collaboration entre la Police et la Justice contribue 'un peu' ou 'tout à fait' à la qualité du travail et que les services de police disposent de moyens suffisants. Ces différents pourcentages sont néanmoins, pour la catégorie de niveau 5, légèrement supérieurs à ceux du niveau fédéral.

7.3. Les raisons du mauvais travail des services de police

Il est également demandé aux personnes interrogées qui ont répondu qu'elles considéraient que les services de police faisaient du mauvais, voire du très mauvais, travail, quelles étaient les raisons de ce sentiment.

La première cause évoquée par la majorité des citoyens ayant participé à l'enquête, à l'échelle fédérale, est le fait que la police et la justice ne collaborent pas bien ensemble (76%). En seconde place, 73,5% des répondants considèrent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle. De même, le fait que les services de police collaborent mal ensemble est mis en avant par 70% des répondants.

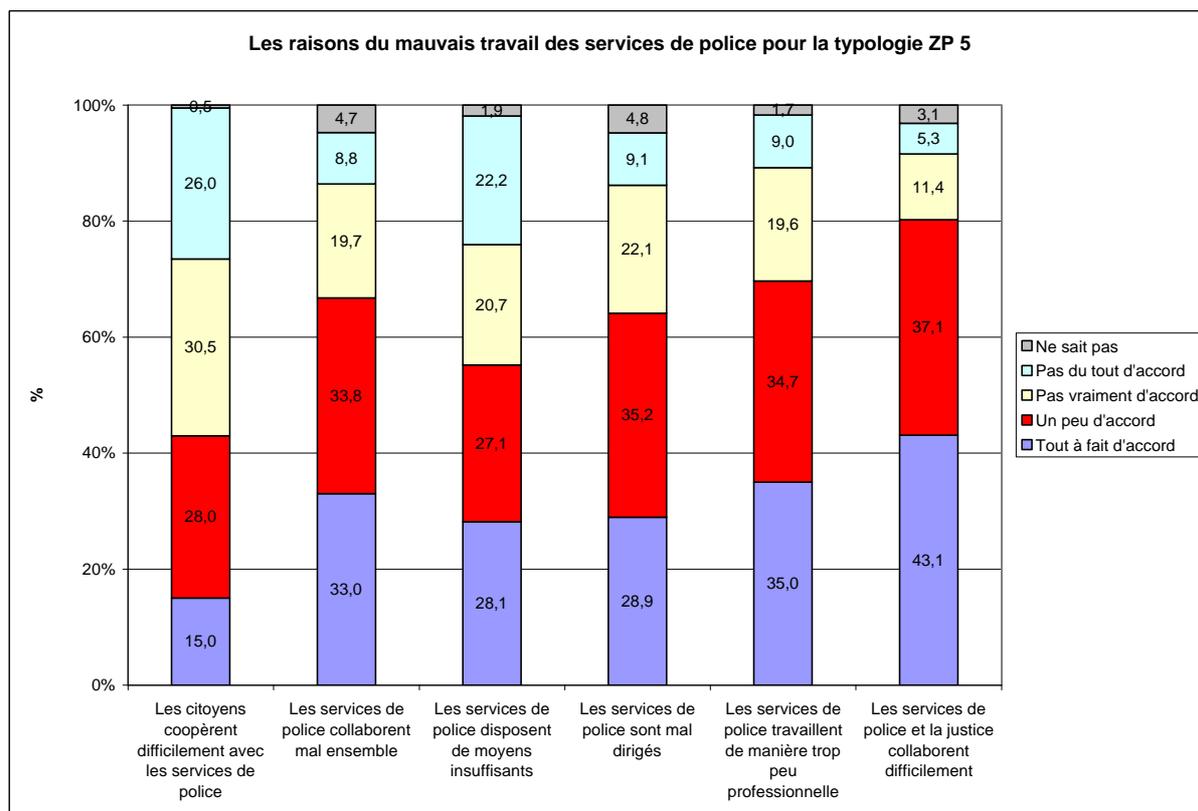


Fig.: Les raisons du mauvais travail des services de police en 2006 (Tables: CG. pol A.3.1. à CG. pol A.3.6.).

Par rapport au trois principales raisons évoquées à l'échelle de la Belgique, les citoyens de la catégorie 5 présentent les mêmes raisons d'insatisfaction quant au mauvais travail des services de police.

En effet, 80% des citoyens de la catégorie 5 considèrent que les services de police et de justice collaborent difficilement et 70% trouvent que les services de police travaillent de manière trop peu professionnelle. De même, 67% remarquent que les services de police collaborent mal ensemble. Enfin, 64% évoquent également le fait que les services de police sont mal dirigés.

7.4. Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier

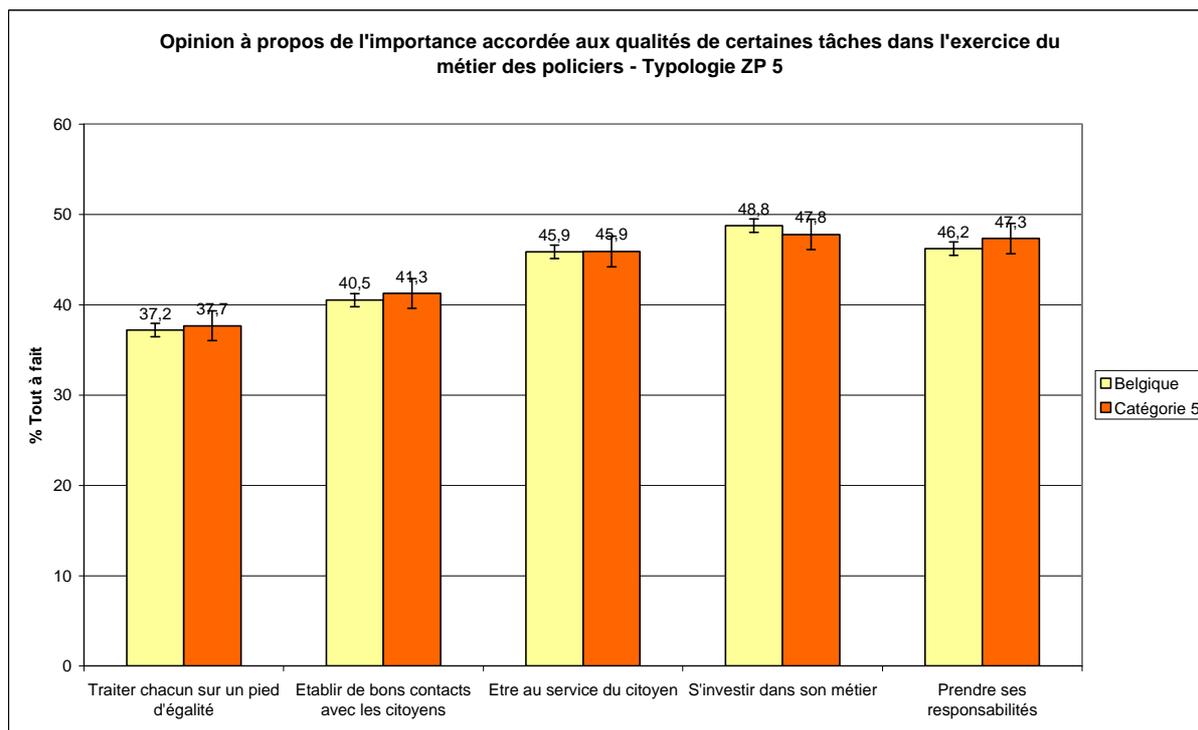


Fig.: Les qualités reconnues aux policiers dans l'exercice de leur métier dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police en 2006. Le problème de l'égalité de traitement des citoyens (Tables: CG.pol C.1., CG.pol C.2. CG.pol C.3. CG.pol C.4. CG.pol C.5.).

Pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police, l'investissement dans leur travail est tout à fait reconnu aux policiers dans l'exercice de leur fonction par près de 50% des citoyens interrogés.

Le service au citoyen et le sens des responsabilités est également une qualité reconnue aux policiers par plus de 45% des citoyens de la catégorie 5.

C'est un peu moins le cas lorsque l'on considère le fait de traiter chacun sur un pied d'égalité quels que soient sa nationalité, sa religion, son statut social ou son sexe (38%). Pour cette dernière qualité, un plus grand nombre de citoyens interrogés considèrent que ce n'est pas vraiment (15%), voire pas du tout (5%), pris en compte par les policiers dans l'exercice de leur travail.

Une comparaison avec le niveau fédéral nous apprend que les citoyens de la catégorie 5 apprécient autant l'importance qu'accordent les policiers pour les qualités précitées.

7.5. L'appréciation de la qualité du travail des différentes tâches policières

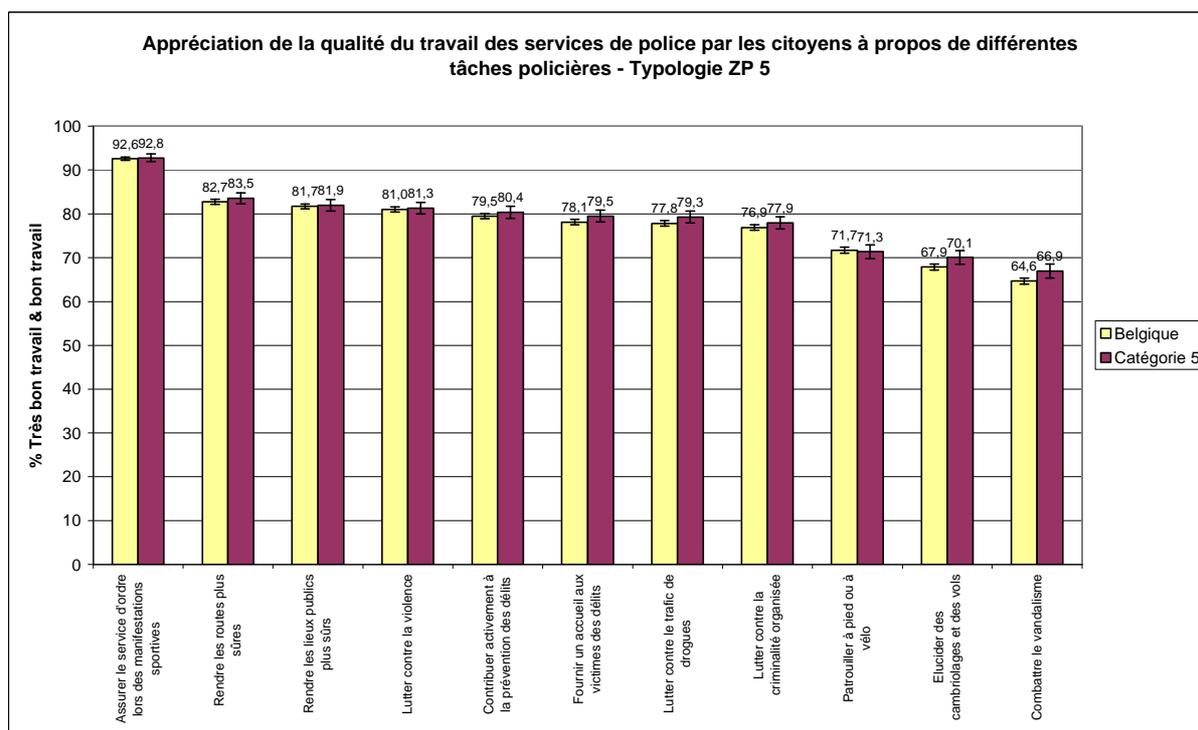


Fig.: L'appréciation de la qualité du travail des services de police par les citoyens à l'égard des différentes tâches policières en 2006 pour la catégorie 5 de la typologie des zones de police (Tables: CG.pol D.1., CG.pol D.2., CG.pol D.3., CG.pol D.4., CG.pol D.5., CG.pol D.6., CG.pol D.7., CG.pol D.8., CG.pol D.9., CG.pol D.10., CG.pol D.11.).

Quand on demande si les services de police accomplissent correctement ou non différentes tâches policières, on obtient le résultat suivant. Environ **90%** des personnes considèrent que les services de police réalisent un (très) bon travail en matière de maintien de l'ordre pendant les manifestations sportives, et ce tant au niveau national qu'au niveau de la catégorie 5.

Environ **80%** des citoyens de la catégorie 5 trouvent que la police accomplit un (très) bon travail quand il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de rendre plus sûrs les lieux publics, de lutter contre la violence, de prévenir les infractions, en matière d'accueil des victimes, de lutte contre la criminalité organisée et le commerce de drogues.

Enfin, de **65% à 75%** des personnes trouvent que la police accomplit un (très) bon travail en ce qui concerne les patrouilles à pied ou à vélo, l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme.

Un écart est néanmoins à signaler entre le niveau fédéral et celui de la catégorie 5 pour deux de ces qualités : les répondants de la catégorie 5 sont plus satisfaits de l'élucidation des cambriolages et des vols et de la façon dont les services de police combattent le vandalisme.

7.6. L'agent de quartier

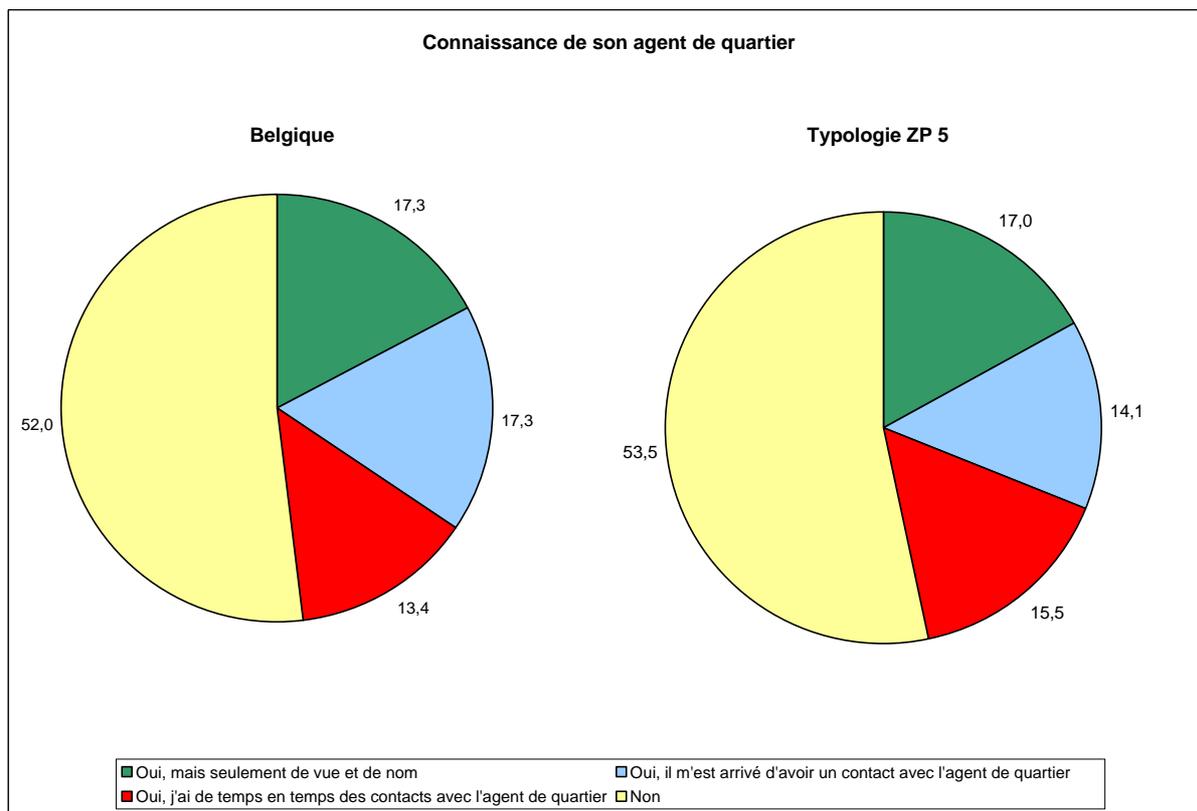
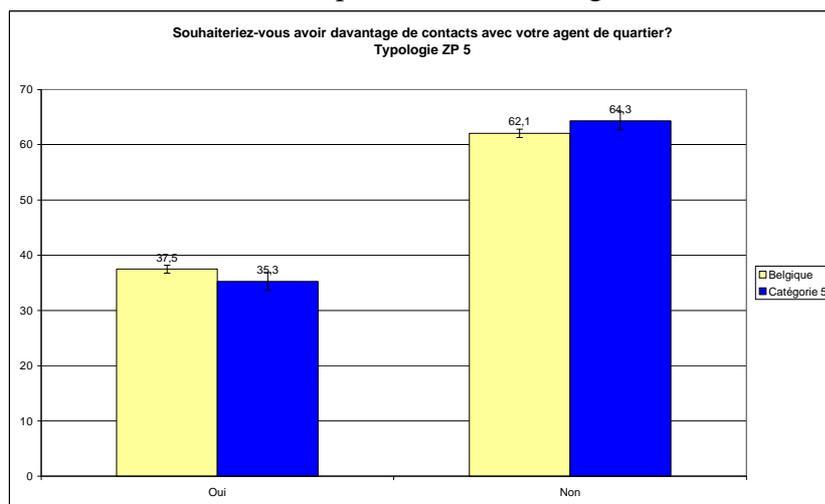


Fig.: La connaissance de l'agent de quartier par les citoyens en 2006, en Belgique et dans la catégorie 5 de la typologie des zones de police (Table: CG.pol E.1.).

Plus de la moitié de la population belge déclare ne pas connaître son agent de quartier (52%). C'est également le cas dans la catégorie 5 où 53,5% des sondés ne le connaissent pas. Néanmoins, 35% des répondants de la catégorie 5 souhaiteraient davantage de contacts avec



leur agent de quartier, cette demande atteint les 37% à l'échelle du pays.

Parmi ceux qui l'ont déjà rencontré, 17% ne le connaissent que de vue ou de nom, 14 autres pour cent ont déjà eu un contact avec leur agent de quartier et enfin seulement 16% ont de temps en temps un contact avec lui.

Fig. : Le souhait de connaître davantage son agent de quartier (Table: CG.pol E.2.).